

ANNÉE 2024



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU  
SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION  
ET DE GESTION DES DÉCHETS  
MÉNAGERS ASSIMILÉS



# Le mot du président



“

*Ces évolutions nous poussent à repenser nos modes de traitement et à accélérer la recherche de solutions alternatives.*

”

L'année 2024 s'inscrit dans un contexte national exigeant pour la gestion des déchets, marqué par des contraintes économiques et environnementales fortes. L'objectif de la loi AGEC de ramener à 10% la part des déchets ménagers enfouis d'ici à 2035, combiné à la hausse progressive de la TGAP, impose de réduire drastiquement le recours au stockage. Ces évolutions nous poussent à repenser nos modes de traitement et à accélérer la recherche de solutions alternatives.

Face à ces défis, Valor'Aisne a engagé des réflexions autour de plusieurs projets de coopération interdépartementale afin de mutualiser les moyens et d'assurer un traitement durable et économiquement soutenable des ordures ménagères résiduelles.

En parallèle, la poursuite de l'étude départementale sur la gestion des déchetteries a permis de renforcer la concertation avec nos collectivités autour des enjeux d'organisation, d'optimisation du service et d'adaptation aux nouvelles filières REP.

L'année a également été marquée par l'acquisition d'un terrain sur la zone Evolis Tergnier, première étape vers la création d'une nouvelle plateforme de compostage des déchets verts. A l'heure où nous sommes pleinement mobilisés dans le déploiement du tri à la source des biodéchets, la définition des besoins et des activités sur ce site sera essentielle.

Enfin, la prochaine campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles, dont la phase terrain débutera en 2025, permettra d'affiner notre connaissance des gisements de détournement et d'orienter plus finement les futures politiques de prévention et de gestion à l'échelle départementale.

Forts de nos valeurs de coopération, continuons à agir ensemble pour faire évoluer le service public des déchets vers un modèle à la fois efficace, responsable et financièrement maîtrisé, au bénéfice de nos territoires.

**Eric Delhaye, Président de Valor'Aisne**



# Sommaire

- Présentation de Valor'Aisne 04-11
- Prévention et Économie Circulaire 12-15
- Les déchets recyclables 16-21
- Le compostage 22
- Le transfert des déchets 23
- Les déchetteries 24-27
- Les déchets résiduels 28-31
- Ressources humaines 32-33
- Finances 34-37
- Les projets 2025 38-39

# Présentation de Valor'Aisne

Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2003, Valor'Aisne, le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne est compétent en matière de traitement des déchets ménagers : transfert, tri, compostage, valorisation énergétique et stockage. Au 31 décembre 2024, il couvre 97 % de la population totale de l'Aisne, soit environ 523 000 habitants.

## UN FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE

Les collectivités qui adhèrent à Valor'Aisne transfèrent leur compétence de traitement des déchets ménagers mais conservent la compétence collecte. Des délégués désignés dans chaque collectivité se réunissent périodiquement en Comité Syndical pour examiner les projets et établir les grandes orientations à suivre.

## BUREAU

- Préparation des réunions du Comité Syndical
- 16 membres dont 7 Vice-Présidents
- 7 réunions en 2024

## COMITÉ SYNDICAL

- Instance décisionnaire des 16 collectivités membres
- 68 titulaires et 68 suppléants
- 5 réunions en 2024

## LES VICE-PRÉSIDENTS ET LEURS DÉLÉGATIONS



Éric Delhaye

Président de Valor'Aisne



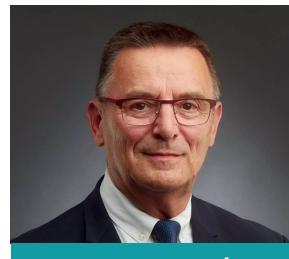
Jean-Paul Renaux

Commission Économie Circulaire - Communication



Dominique Ignaszak

Commission Traitement des flux de déchetteries



Jean-Marc Weber

Commission Valorisation Matière et Organique



Marc Couteau

Commission Transport et Transfert



Claude Jacquin

Commission Traitement des déchets résiduels de porte-à-porte



Carole Ribeiro

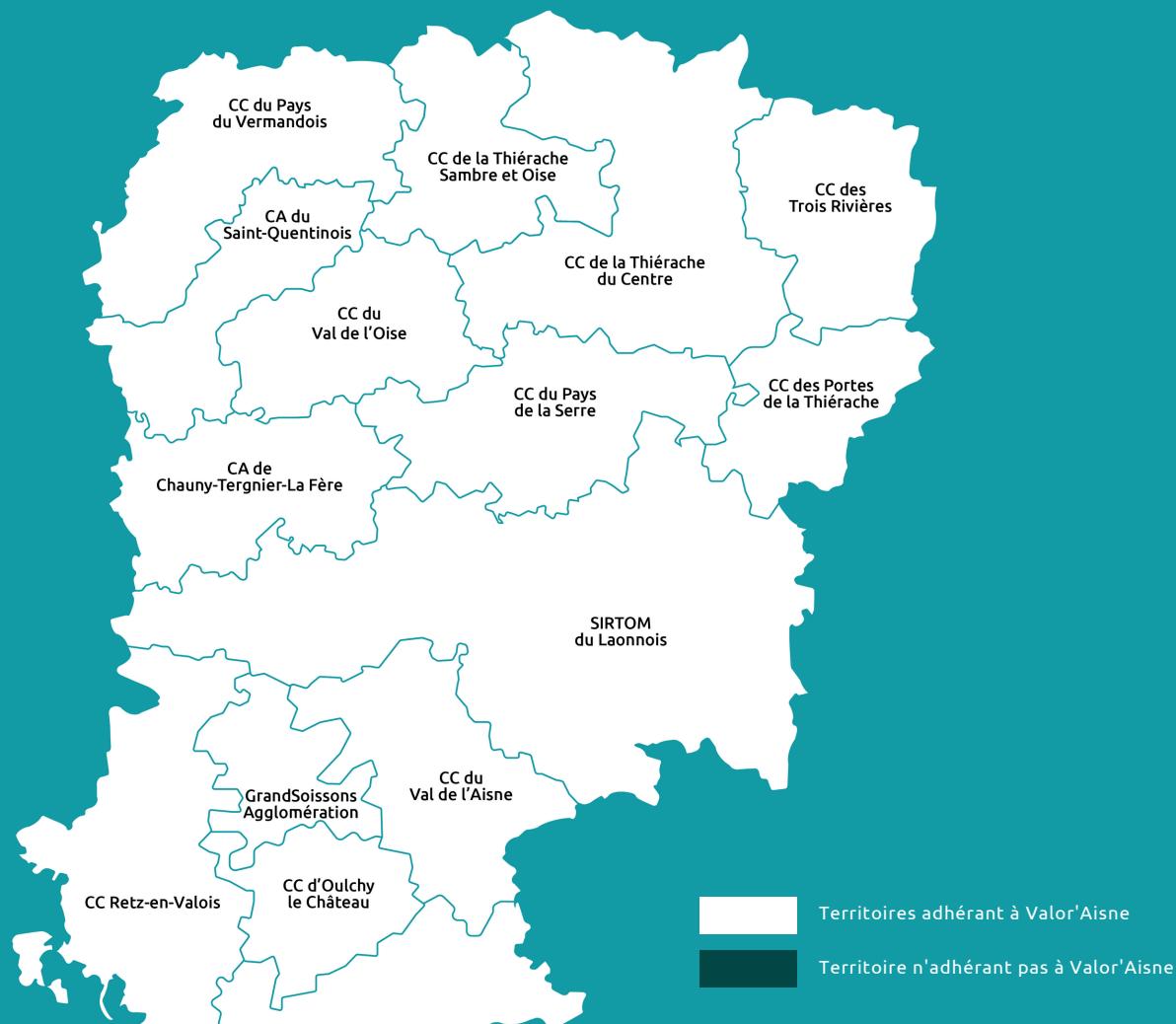
Commission Coopérations Territoriales



Stéphane Linier

Commission Finances

# Les adhérents à Valor'Aisne



Au 31 décembre 2024, 16 collectivités territoriales sont regroupées au sein de Valor'Aisne :

- 10 communautés de communes
- 4 communautés d'agglomération
- 1 syndicat mixte
- le Conseil Départemental de l'Aisne

# Chiffres clés



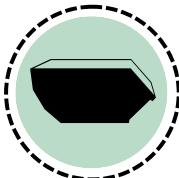
**269 512 t**

de déchets ménagers  
traités par le Syndicat



**134 873 t**

collectées  
en porte-à-porte



**134 639 t**

collectées  
en déchetteries

**51 413 t**

en valorisation matière

**40 879 t**

en valorisation organique

**59 542 t**

en valorisation énergétique

**18 627 t**

en valorisation matière et/ou énergétique

**99 051 t**

en stockage



**16**

collectivités  
territoriales  
adhérentes



**132**

agents  
permanents



**1 764**

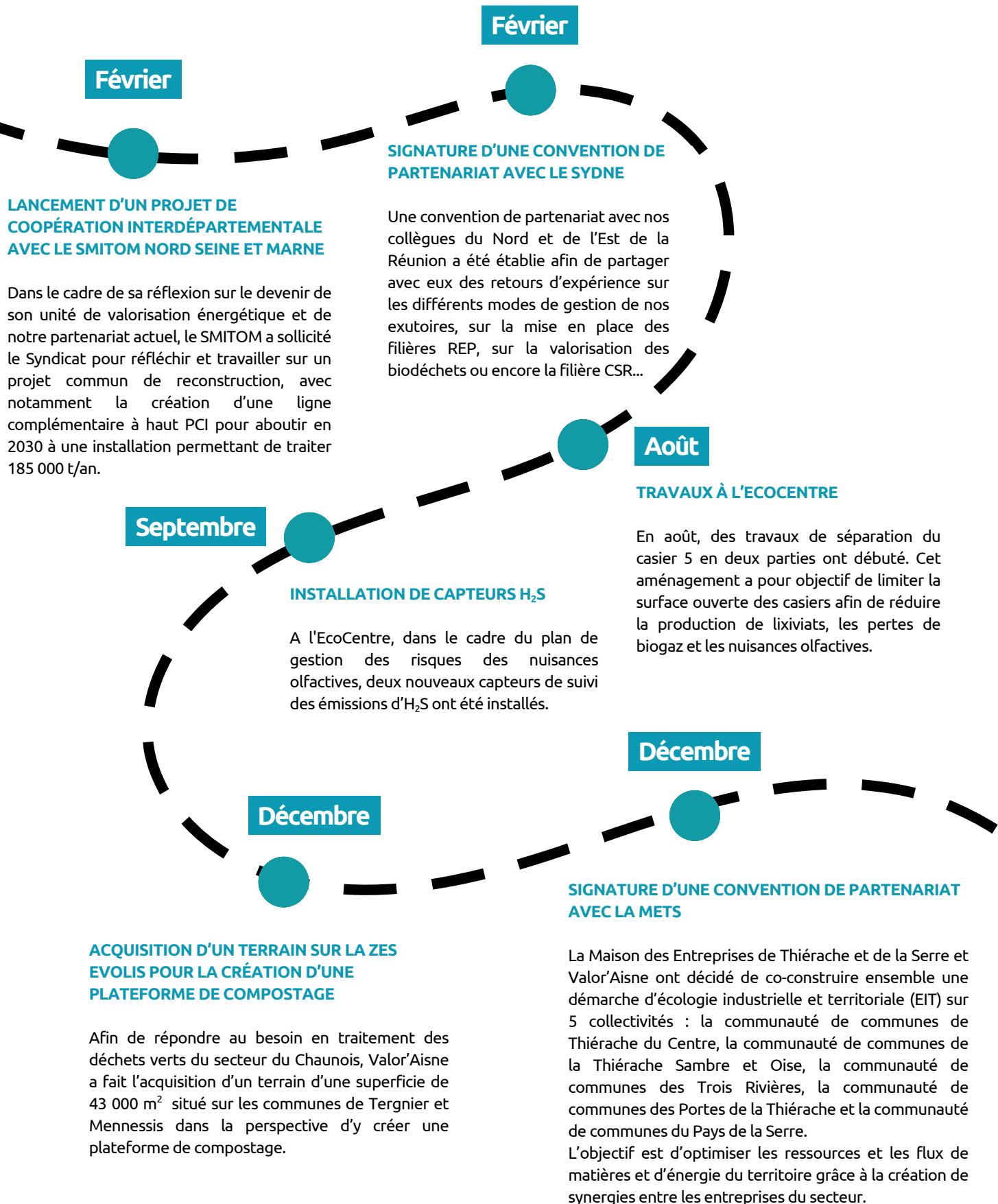
visiteurs  
sur nos  
installations



**62,35€**

en moyenne  
par habitant  
pour le traitement  
des déchets  
ménagers

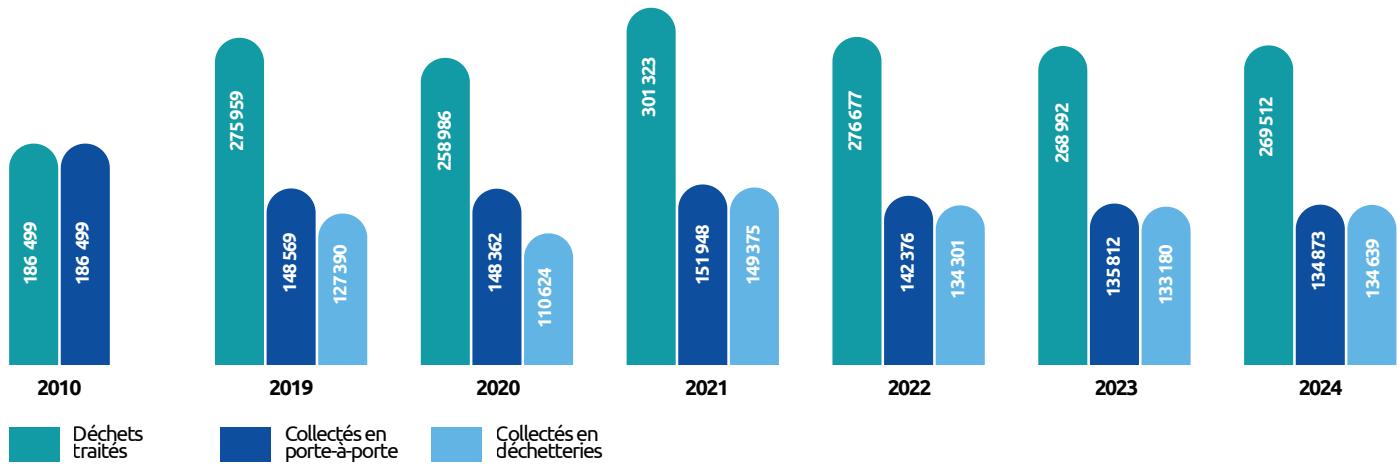
# Événements marquants



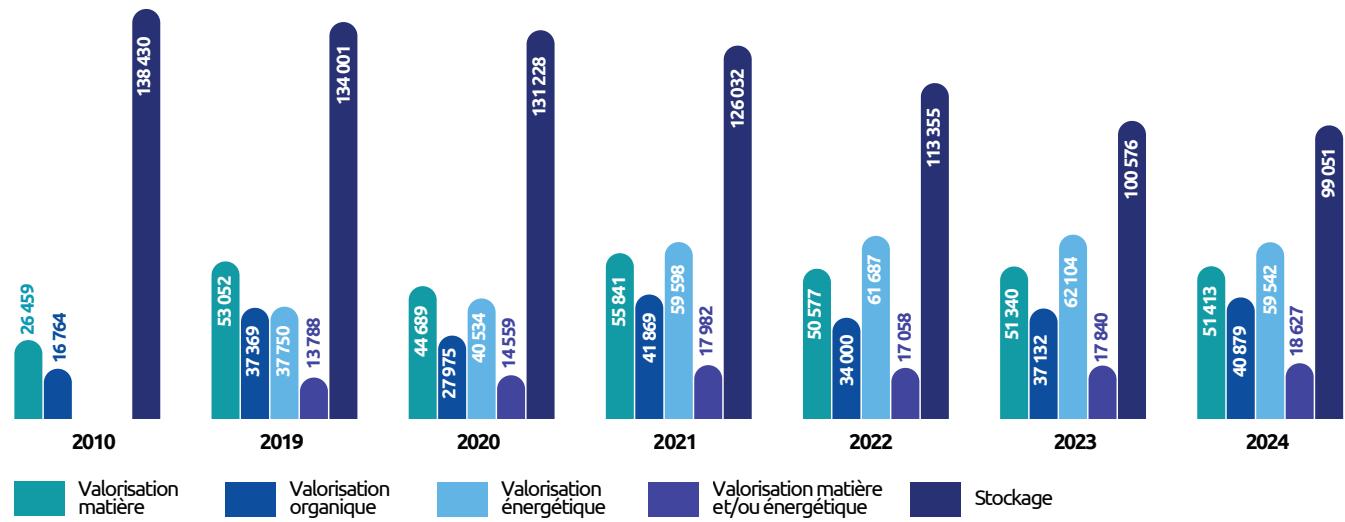
# Evolution des quantités traitées

En 2024, le tonnage global de déchets traités par Valor'Aisne est resté stable par rapport à l'année précédente. Les déchets collectés en porte-à-porte enregistrent une baisse de 1% tandis que les apports en déchetteries progressent de 1,1%. Cette constance témoigne des efforts fournis depuis plusieurs années par les collectivités sur la réduction à la source.

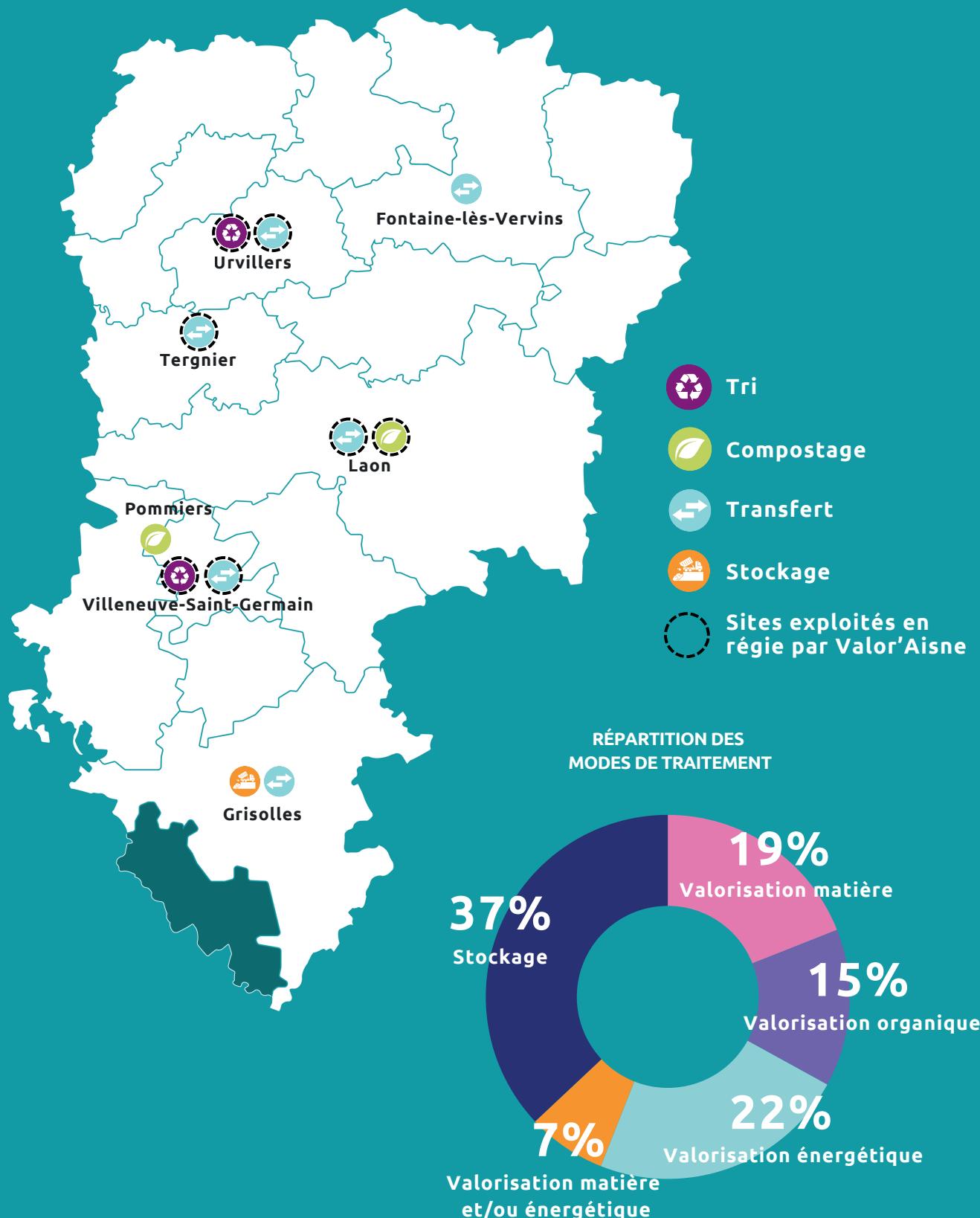
## ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DÉCHETS MÉNAGERS TRAITÉS PAR VALOR'AISNE (HORS DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES)



## ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DÉCHETS MÉNAGERS STOCKÉS ET VALORISÉS PAR VALOR'AISNE (HORS DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES)



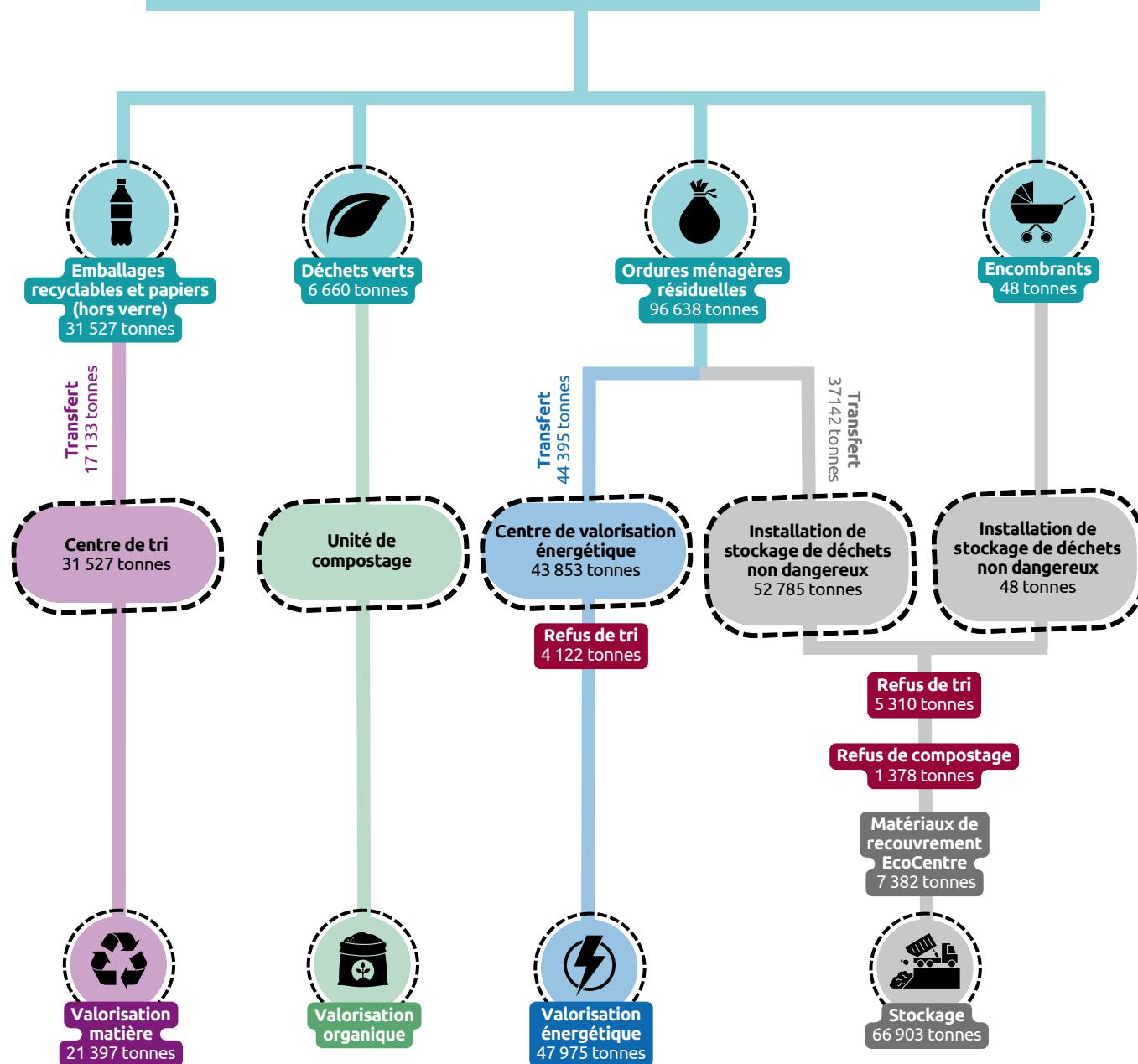
# Localisation de nos installations



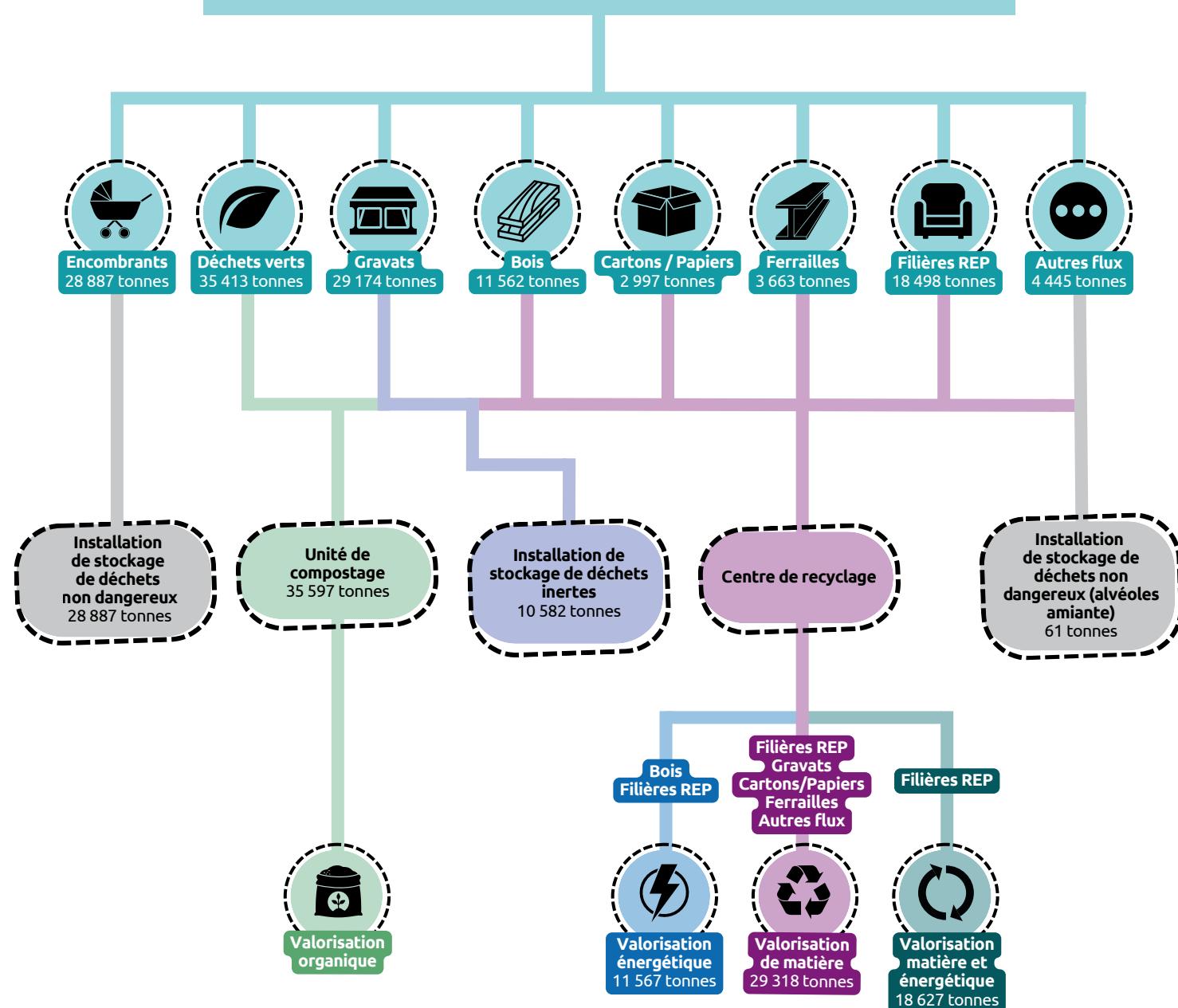
# Déchets ménagers et assimilés

Déchets ménagers du territoire : 269 512 tonnes

Collecte en porte-à-porte : 134 873 tonnes



## Collecte en déchetterie : 134 639 tonnes



## Déchets non ménagers assimilés : 3 736 tonnes



# Prévention et Économie Circulaire

**La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 a ouvert une nouvelle ère de la gestion des déchets par la lutte contre les gaspillages et la promotion de l'économie circulaire.**

En 2018, la feuille de route pour l'économie circulaire décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer du modèle économique actuel « extraire, produire, consommer, jeter » à un modèle circulaire. Ces mesures sont renforcées par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), promulguée en février 2020, qui fait de la prévention et de la gestion des déchets un enjeu primordial. L'économie circulaire, qui repose sur une approche globale sur l'ensemble de la chaîne de valeur et du cycle de vie des produits, a pour ambition de modifier l'offre proposée par les acteurs économiques (biens/services) et de changer les comportements de consommation des acteurs

(citoyens et acteurs économiques) afin de limiter la consommation de ressources, de réduire les impacts sur l'environnement en diminuant la production de déchets et en améliorant leur valorisation matière, organique et énergétique.

Depuis 2018, Valor'Aisne a engagé une démarche d'Economie Circulaire. Le programme d'actions mis en place a permis de lancer une dynamique à l'échelle du département et d'engager des premières actions avec l'ensemble des acteurs. Lors de diverses manifestations et lors des visites organisées sur ses installations de traitement, Valor'Aisne sensibilise le grand public au tri et à la réduction des déchets.

## Les visites

Les visites du centre de tri d'Urvillers et de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Grisolles sont gratuites et organisées sur réservation.

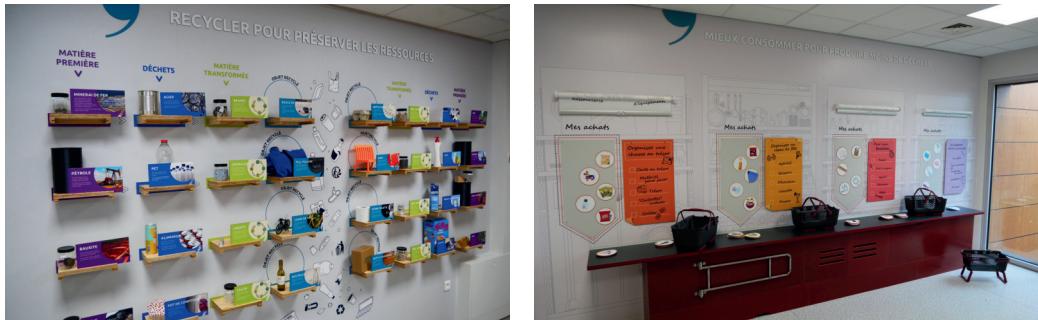
En 2024, 1 764 personnes ont été accueillies (groupes scolaires, associations, grand public...) et ont ainsi pu découvrir le fonctionnement de nos installations et en apprendre davantage sur le traitement et la valorisation de leurs déchets.

Au centre de tri d'Urvillers, les 1 589 visiteurs ont pu observer le travail de nos agents, les différents tris automatisés et les expéditions de matières triées en empruntant le parcours pédagogique. Ces visites sont essentielles pour sensibiliser tous les usagers à l'importance du respect des consignes de tri. Les demandes de visites sont à adresser à [visites@valoraisne.fr](mailto:visites@valoraisne.fr)



# Sensibilisation

## DE NOUVEAUX ATELIERS POUR LE PARCOURS PÉDAGOGIQUE DU CENTRE DE TRI



En 2024, Valor'Aisne a entrepris la refonte de son parcours pédagogique au centre de tri d'Urvillers, afin d'offrir des ateliers plus interactifs et adaptés à tous les publics.

Deux nouveaux ateliers viennent compléter les outils existants permettant de renforcer les messages et les thématiques abordées et de s'adapter aux différents visiteurs :

- "Recycler pour préserver les ressources" afin de sensibiliser à l'extraction des ressources naturelles et aux intérêts du recyclage
- "Mieux consommer pour produire moins de déchets" afin de sensibiliser à l'évitement de la production de déchets et aux techniques alternatives de consommation



## UN NOUVEAU LIVRET PÉDAGOGIQUE

Valor'Aisne a créé un nouveau livret pédagogique pour les enfants combinant jeux et informations sur la prévention, le tri et la gestion des déchets.

Distribué lors des visites du centre de tri ou d'autres animations, il permet d'approfondir les notions vues en classe tout en rendant la découverte du tri ludique et participative.

Cet outil aide à sensibiliser les plus jeunes aux bons gestes et à la préservation des ressources.

## ANIMATIONS À DESTINATION DU GRAND PUBLIC

Tout au long de l'année, Valor'Aisne a mené des actions de sensibilisation afin d'accompagner les habitants du territoire dans l'adoption de pratiques plus responsables en matière de prévention et de gestion des déchets.

Ces actions, réalisées en partenariat avec les collectivités, visent à ancrer durablement les bons gestes et à construire, avec les acteurs du territoire, une culture partagée du tri et de la réduction des déchets.



# Tri à la source des biodéchets

L'année 2024 a marqué une étape clé pour la gestion des biodéchets, avec l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier, de l'obligation réglementaire de tri à la source pour tous les producteurs, qu'ils soient particuliers, collectivités ou professionnels. Anticipant cette échéance, Valor'Aisne a engagé une série d'actions structurantes pour outiller, former et accompagner les acteurs du territoire.



## POURSUITE DES GROUPES DE TRAVAIL SUR LA COMMUNICATION MUTUALISÉE

Débutée en 2023, la réflexion sur la communication mutualisée autour du compostage s'est poursuivie.

Après avoir défini les besoins, plusieurs groupes de travail ont été organisés début 2024 afin de valider les outils créés et de préparer leur diffusion.

Cette campagne repose sur une palette de supports variés : guide pratique, affiches, flyers, mémo-tri, signalétique pour les sites de compostage partagé, roll-up, guide à destination des professionnels...

Grâce à cette mutualisation, Valor'Aisne et ses adhérents partagent des messages unifiés, permettant de favoriser des pratiques cohérentes sur l'ensemble du territoire.

## Le grand défi écologique

En avril 2024, Valor'Aisne a participé au Grand Défi Ecologique organisé par l'ADEME, rendez-vous national consacré à la transition écologique et à la coopération territoriale.

Invité à témoigner lors d'un atelier sous forme de table ronde, le Syndicat a présenté la démarche ConcerTo, concertation territoriale autour de la matière organique.

Lors de son intervention, Valor'Aisne a partagé son expérience et les actions mises en oeuvre en faveur d'une gestion durable des biodéchets, notamment par l'accompagnement des collectivités adhérentes dans le déploiement du tri à la source.

# Tri à la source des biodéchets

## ORGANISATION DE FORMATIONS MUTUALISÉES SUR LES BIODÉCHETS

En 2024, la montée en compétences des acteurs du territoire s'est poursuivie par l'organisation d'une nouvelle session de formation mutualisée guide-composteur et une seconde à destination de référents de site. Celles-ci ont permis de renforcer les connaissances techniques et les capacités d'accompagnement sur le terrain des participants.

Dans le prolongement de cette dynamique et afin de pérenniser les démarches, le Syndicat a lancé un marché public sur 4 ans dédié à l'organisation de formations mutualisées. Ce dispositif complet comprend un programme à destination de toutes les cibles :

- des formations de référents de site, guide-composteur et maître-composteur
- un module spécifique pour les élus, axé sur les enjeux de la filière et leur rôle de relai auprès des habitants
- une session consacrée à la gestion raisonnée des déchets verts, favorisant des pratiques plus durables

Condition essentielle dans la réussite du déploiement du tri à la source, de nouvelles sessions seront programmées en 2025.



## CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL DE COMPOSTAGE

En 2024, Valor'Aisne a engagé la constitution d'un groupement de commandes dédié à l'achat de matériel de compostage pour l'ensemble de ses collectivités adhérentes intéressées.

Cette démarche permet aux collectivités participantes de bénéficier de tarifs avantageux, de matériels adaptés et d'un accompagnement technique commun. Le groupement de commandes inclut une gamme complète de matériels : composteurs bois et plastiques de différents volumes, bio-seaux, brass'compost et lombricomposteurs.

En mutualisant les besoins, le Syndicat accompagne ses collectivités dans la généralisation des pratiques de compostage sur le territoire.

## GESTION DES BIODÉCHETS DES PROFESSIONNELS

En partenariat avec la CCI de l'Aisne et le SIRTOM du Laonnois, Valor'Aisne a lancé une opération pilote dédiée aux professionnels des métiers de bouche.

La convention prévoit l'accompagnement de 15 établissements volontaires dans la gestion de leurs déchets, avec un volet spécifique sur les biodéchets.

La démarche comprend un diagnostic des pratiques, des informations sur la réglementation en vigueur, des conseils personnalisés sur les solutions de tri et de valorisation, ainsi qu'un suivi à moyen terme.

# Les déchets recyclables

Le premier geste de tri commence dans les foyers axonais qui trient leurs emballages et leurs papiers grâce aux sacs ou bacs mis à disposition par leur intercommunalité. Après avoir été collectés, les déchets recyclables sont dirigés vers des centres de tri. À l'intérieur de ces centres, tous les matériaux sont séparés par type : les papiers, les emballages en carton, les emballages plastiques, les briques alimentaires, les emballages en acier et en aluminium. Mis en balles, ces déchets retrouvent une seconde vie en tant que matière première secondaire qui sera incorporée dans de nouveaux objets du quotidien : pulls polaires, intérieurs de voiture, outillages, emballages.

## LA COLLECTE PAR LES INTERCOMMUNALITÉS

La collecte est assurée dans l'Aisne par les communautés de communes ou d'agglomération ainsi qu'un syndicat mixte.

Les structures de collecte offrent aux usagers des outils de pré-collecte (bacs, sacs, colonnes d'apport volontaire) pour leur permettre de trier les déchets recyclables. La collecte en bac est majoritairement utilisée dans le Département.

## UN MAILLAGE DE CENTRES DE TRI



Valor'Aisne exploite deux centres de tri en régie, celui de Villeneuve-Saint-Germain et celui d'Urvillers. Occasionnellement, Valor'Aisne a également eu recours à d'autres centres de tri situés sur les départements limitrophes.

**Centres de tri public géré par VA :**  
**29 221 t**

**Recours à des centres de tri externes :**  
**2 209 t**

## ÉVOLUTION DES RATIOS PAR HABITANT

Année	Ratio Valor'Aisne
2010	51,3 kg/hab
2024	61,6 kg/hab

# Nos centres de tri



CENTRE DE TRI D'URVILLERS

Ce site a ouvert fin mars 2015 avec une équipe de tri. Après une période de réglages, le centre est passé à une organisation avec deux équipes le 31 août pour atteindre fin 2015 un fonctionnement courant. **D'une capacité de 28 000 tonnes**, il accueille les déchets recyclables de près de 400 000 habitants. **71 personnes y travaillent**. Plusieurs mesures ont été mises en place afin d'améliorer les conditions de travail des agents et d'en réduire la pénibilité : traitement acoustique de la cabine de tri, installation de ventilations individuelles pour préserver les agents de la poussière et des germes pathogènes. La lumière naturelle a par ailleurs été privilégiée. En 2021, le site a été modernisé afin de pouvoir accueillir tous les emballages et papiers.

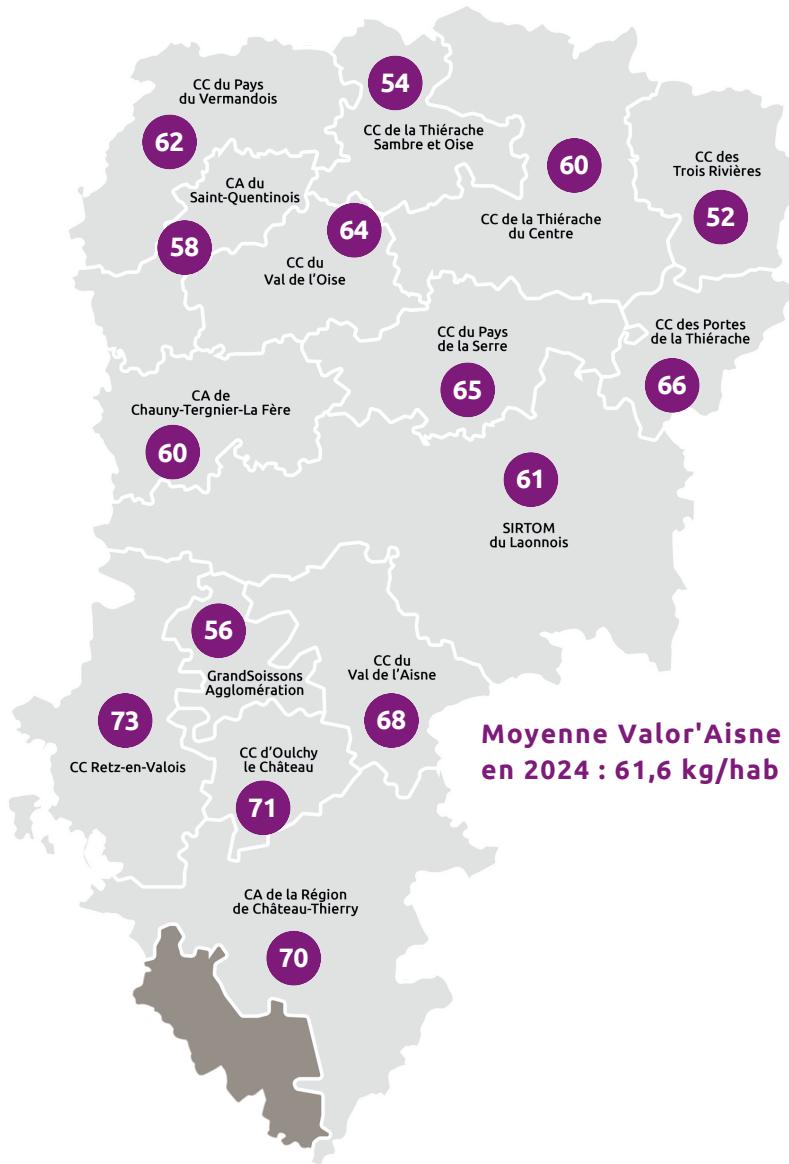


CENTRE DE TRI DE VILLENEUVE SAINT-GERMAIN

Ce centre de tri créé par le SIVOM de la région de Soissons auquel a succédé la Communauté d'Agglomération du Soissonnais en 2000, a été mis à disposition de Valor'Aisne en 2003 par effet d'adhésion au Syndicat. Ce site a été modernisé en 2007 pour accueillir les déchets recyclables des collectivités du sud de l'Aisne. En 2022, des travaux ont été réalisés suite au passage à l'extension des consignes de tri pour transformer le site en centre de préparation pour Urvillers. Ainsi, les fibreux, l'acier et les films plastiques sont triés sur place tandis que les emballages en plastique rigide, les briques alimentaires et l'aluminium sont conditionnés en balles, en mélange, pour être sur-triés à Urvillers. **La capacité du site est de 5 000 tonnes par an**.



# Performances de collecte



## PAPIERS ET EMBALLAGES HORS VERRE

La performance de tri moyenne sur le périmètre de Valor'Aisne est de nouveau en augmentation en 2024 pour atteindre 61,6 kg/hab/an (+ 1,9%). Elle varie cependant selon les collectivités : de 52 à 73 kg/habitant.

Les déchets collectés séparément qui arrivent en centre de tri ne sont pas tous recyclables, il y a des erreurs de tri que l'on appelle des refus. Ces refus sont séparés pour être envoyés en stockage et en valorisation énergétique.

## Comparaison nationale

Les derniers chiffres nationaux (données 2017) montrent une progression des performances de collecte sélective, la moyenne nationale est de 49 kg/hab/an.

### ZOOM SUR LES CONTRATS DE REPRISE/REVENTE DE MATERIAUX

En fin d'année 2024, Valor'Aisne a revu l'ensemble des contrats de reprise et revente des matériaux issus des centres de tri, notamment pour les aciers, aluminiums, briques alimentaires, cartons et cartonnettes d'emballage, gros de magasin et emballages en plastique.

Ces contrats doivent garantir un fonctionnement fluide des expéditions et prennent en compte des enjeux financiers majeurs, afin d'assurer les meilleures recettes possibles aux collectivités adhérentes, tout en maintenant un prix plancher élevé en cas de forte baisse des cours.

# Qualité du tri

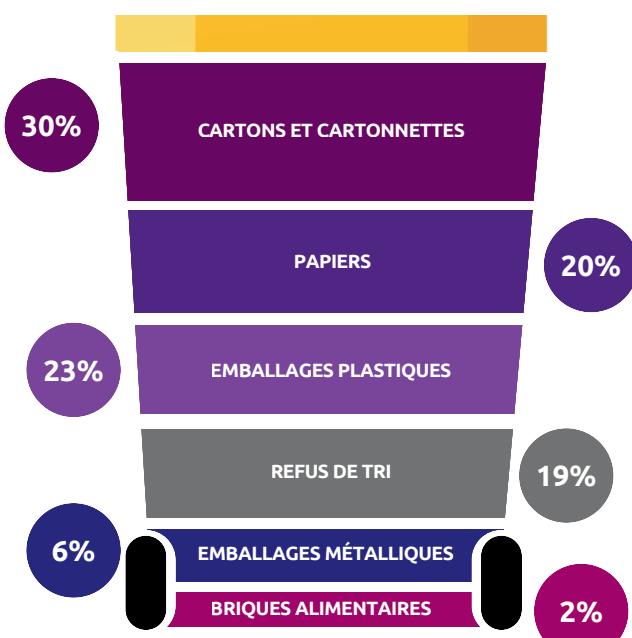
## CARACTÉRISATION EN ENTRÉE DE CENTRE DE TRI

Afin de recueillir des informations sur la nature des déchets déposés en collecte selective et de s'assurer de la qualité du tri, des caractérisations sont réalisées tout au long de l'année en entrée de centre de tri. 18 échantillons sont ainsi prélevés et analysés par collectivité.

La caractérisation consiste à échantillonner les déchets et à les catégoriser en fonction de leur matière ou de leur typologie. Ainsi, une composition moyenne des collectes entrantes peut être quantifiée. Elle permet également de connaître le taux moyen de refus de tri, c'est-à-dire d'erreurs de tri. Les résultats des caractérisations sont transmis aux collectivités adhérentes qui peuvent ainsi cibler les messages à faire passer et les secteurs à sensibiliser en priorité.



### COMPOSITION DES DÉCHETS RECYCLABLES



## Les erreurs de tri

En 2024, le taux de refus en entrée de centre de tri se stabilise à hauteur de 19%, ce qui signifie qu'un déchet sur cinq est une erreur de tri.

Ces erreurs de tri sont classifiées lors des caractérisations, permettant ainsi de cibler les actions de communication à mener. En majorité, les refus sont composés d'ordures ménagères ou de déchets indésirables (50%), d'emballages valorisables souillés ou imbriqués (23%) et de déchets relevant d'autres filières (9%).

Améliorer la qualité du tri demeure un enjeu majeur, tant pour la performance des équipements que pour la réduction des risques sanitaires et d'incendie et pour optimiser la valorisation des déchets.

# Valorisation des matières

**Les déchets recyclables, une fois triés et répartis par matériau, sont compactés et transportés vers des usines de recyclage pour une valorisation matière.**

## LES ACIERS ET LES ALUMINIUMS

Ils sont broyés, fondus et étirés pour former des plaques qui seront utilisées pour fabriquer de nouveaux objets.



## LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Dans les centres de tri, les emballages en plastique sont séparés par type de plastique car ils se recyclent différemment. Qu'ils soient en PET, en PEHD ou en PP, dans les centres de recyclage, les emballages sont préalablement lavés et broyés en paillettes. Les paillettes de PET seront le plus souvent fondues et étirées jusqu'à l'obtention de fils très fins de polyester. Les paillettes de PEHD et PP seront d'abord transformées en granulés qui seront fondus et moulés pour fabriquer de nouveaux objets. Les granulés de PEBD seront utilisés dans la fabrication de sacs-poubelle.



## BRIQUES ALIMENTAIRES

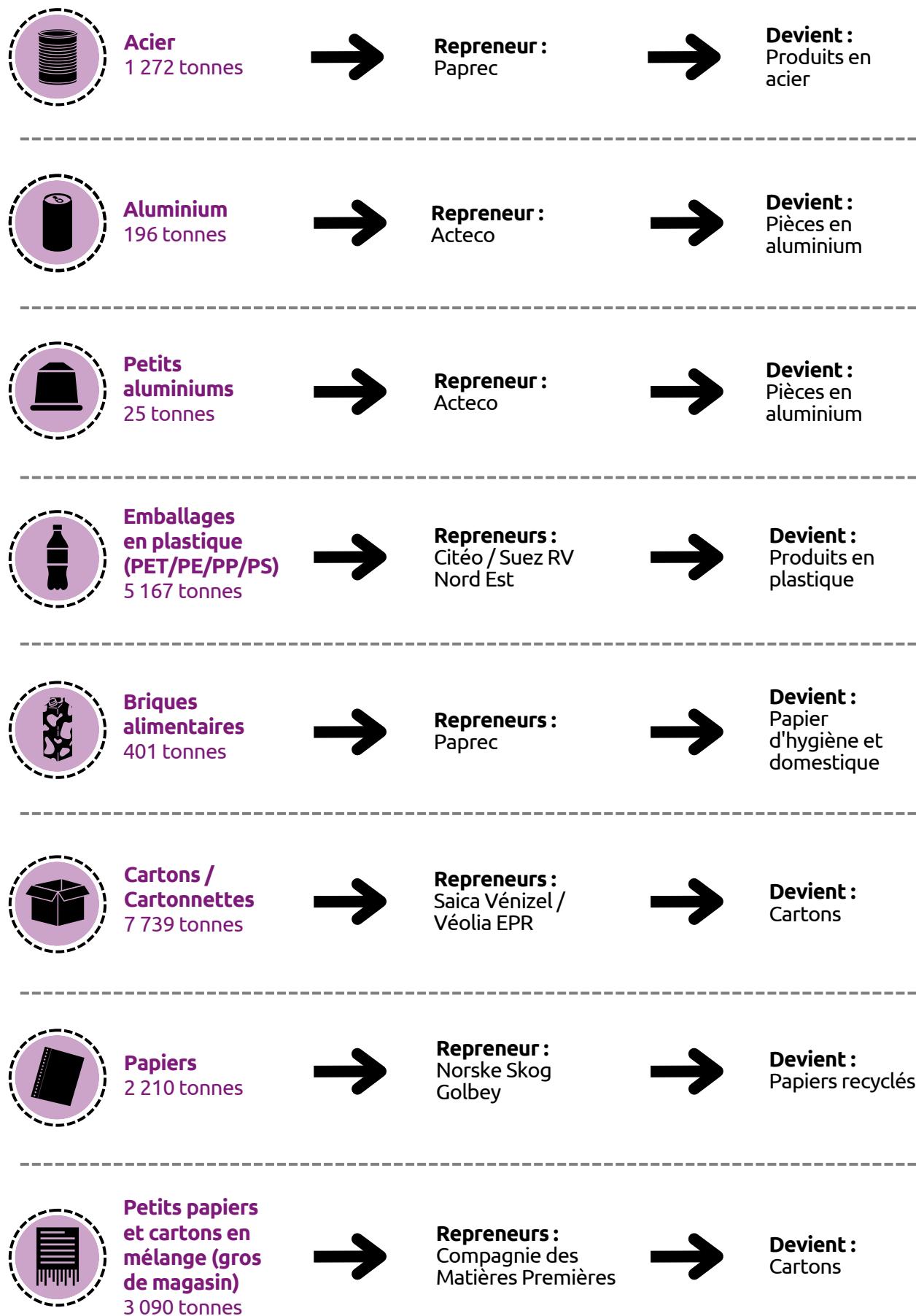
Elles sont plongées et malaxées dans de grandes cuves remplies d'eau appelées « pulpeurs ». Ce processus, appelé « défibrage », permet de séparer les fibres de carton du polyéthylène et de l'aluminium. Les fibres de carton vont se mélanger dans l'eau alors que le plastique et l'aluminium vont rester en suspension. Les fibres suivent alors le même processus de recyclage que le papier.



## LES VIEUX PAPIERS, LES CARTONS ET LES CARTONNETTES

Ils sont mélangés à de l'eau et quelques adjutants, puis triturés. Les opérations de classage (ou filtrage) et de cyclonage permettent d'éliminer les impuretés. Le désencrage permet de retirer les particules d'encre de la pâte à papier. Les fibres suivent ensuite le procédé habituel de fabrication du papier carton : égouttage, pressage et séchage sur des cylindres chauffés à la vapeur.





# Le compostage

**Le compostage est un processus biologique, les matières organiques se décomposent via l'action de micro-organismes (lombrics, insectes,...) pour être transformées en amendement organique stabilisé. Les matières organiques biodégradables sont les déchets verts (tontes de gazon, tailles de haies, feuilles...) et les déchets alimentaires comme les épluchures de fruits et légumes, les coquilles d'oeufs, le marc de café... Le compost produit a une valeur agronomique intéressante pour les sols. Il peut être utilisé pour le potager, la pelouse..., chez les particuliers et dans les champs par les agriculteurs.**

Valor'Aisne exploite deux plateformes de compostage de déchets verts, une en régie à Leuilly, près de Laon et l'autre en prestation à Pommiers, près de Soissons. Pour traiter l'ensemble des déchets organiques collectés en porte-à-porte ou en déchetteries par les collectivités adhérentes, Valor'Aisne travaille avec des sites à proximité du département. Les tonnages de déchets verts traités ont augmenté de 3 % par rapport à 2023. 42 073 tonnes de déchets verts collectés en porte-à-porte et en déchetteries ont été compostées en 2024 dont 23 % sur les sites de Valor'Aisne.

## NOS PLATEFORMES DE COMPOSTAGE



PLATEFORME DE LAON-LEUILLY



PLATEFORME DE POMMIERS

La plateforme de compostage de Laon est autorisée pour traiter 8 000 tonnes de déchets par an. Elle accueille une partie des déchets végétaux du SIRTOM du Laonnois et mobilise 2 agents.

**6 411 tonnes ont été compostées en 2024.**

Le centre de compostage de Pommiers est piloté par Valor'Aisne et exploité en coordination avec deux entreprises prestataires Veolia et BNE. Il ne traite que les déchets végétaux qui sont broyés par campagne et criblés.

**5 416 tonnes ont été compostées en 2024.**

## LES DÉBOUCHÉS DU COMPOST



**Valorisation agricole :** les composts issus des deux sites de Valor'Aisne sont analysés par lot. Ils sont conformes à la norme française sur les amendements organiques (NF U44-051) et/ou sur les supports de culture (NF U44-551) et peuvent donc être utilisés en agriculture.



**Service aux habitants :** une partie du compost produit à Laon est mis à disposition des habitants dans les déchetteries du SIRTOM du Laonnois.

# Le transfert des déchets



Le principe est simple, il s'agit de limiter le déplacement des camions de collecte (capacité de 9 tonnes d'OMr en moyenne) en vidant leur chargement dans de plus grands camions (capacité de 25 tonnes d'OMr en moyenne). Les centres de transfert sont donc positionnés entre la production des déchets (collectivités) et les sites de traitement lorsque ceux-ci sont éloignés.

Les chargements des camions de collecte sont séparés en fonction des flux (OMr et recyclables) afin d'être acheminés vers l'unité de traitement appropriée. Les quais de transfert maillent l'ensemble du département. Le transfert permet de faire des économies financières et environnementales. En 2024, 6 sites de transfert ont été utilisés.

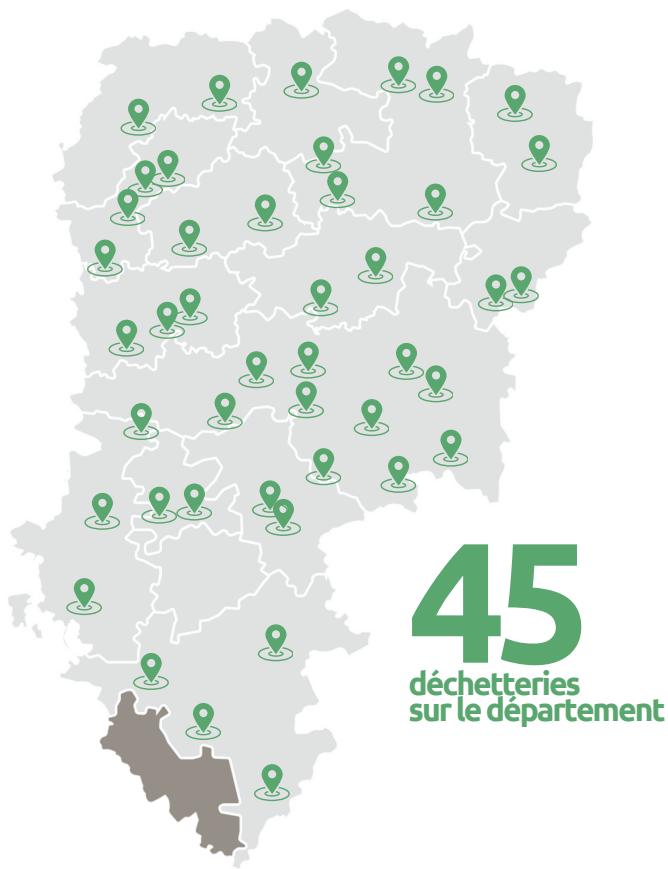
## LES TONNAGES TRANSFÉRÉS

- 54% des déchets triés, soit 17 133 tonnes
- 84% des OMr éliminées, soit 81 537 tonnes
- 100% des refus de tri, soit 9 432 tonnes



# Les déchetteries

Les tonnages collectés en déchetteries restent stables (+1%) en 2024, avec une moyenne de 263 kg déposés par habitant. Les encombrants reculent de 9,6%, tandis que les filières REP poursuivent leur montée en puissance (+7,5%) et que les déchets verts enregistrent une forte hausse (+10%). L'année se distingue également par le développement du tri des plâtres, désormais mis en oeuvre sur un nombre croissant de sites.



## OUVERTURE DE DEUX NOUVELLES DÉCHETTERIES

En 2024, deux nouvelles déchetteries modernes et fonctionnelles ont été inaugurées à Le Nouvion-en-Thiérache et à Bohain-en-Vermandois, en remplacement des anciens sites.

Ces modernisations du réseau existant visent à améliorer le tri, augmenter la valorisation des déchets déposés et réguler les apports en renforçant les contrôles d'accès.



### DÉCHETTERIE

Accueil et orientation des usagers  
Choix des flux acceptés  
Conditions d'accès (particuliers, professionnels, tarifs, horaires...)

### TRANSPORT

Acheminement des bennes/contenants vers les exutoires de traitement (et transfert éventuel)

### TRAITEMENT

Valorisation matière, organique et énergétique  
Élimination

# Les faits marquants

## DÉPLOIEMENT DE NOUVELLES FILIÈRES REP EN DÉCHETTERIE

Au cours du premier semestre, Valor'Aisne a accompagné le déploiement des nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur (REP) pour les jeux et jouets ainsi que pour les articles de bricolage et de jardin (outillages du peintre, matériel de bricolage, produits et équipements pour l'entretien et l'aménagement du jardin).

Au total, 35 déchetteries se sont équipées pour accueillir ces nouveaux flux, permettant ainsi leur réemploi ou leur valorisation.



## ADHÉSION À LA FILIÈRE REP PRODUITS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION DU SECTEUR DU BÂTIMENT (PMCB)

En 2024, Valor'Aisne a engagé son adhésion à la nouvelle filière REP PMCB. Les 45 déchetteries du territoire collectent déjà plusieurs flux concernés (gravats, bois, métaux, plâtres...). Ceux-ci constituent même une grande partie des gisements traités, confirmant la nécessité de prévoir la contractualisation à la filière à l'échelle du département.

Chaque collectivité adhérente a la possibilité de choisir le déploiement ou non de la filière et de décider des modalités de mise en oeuvre sur ses sites, dans le respect des standards définis par la filière. Toutefois, le déploiement n'a pas pu être engagé.

## POURSUITE DE L'ÉTUDE DÉPARTEMENTALE SUR LA GESTION DES DÉCHETTERIES

Valor'Aisne a poursuivi l'étude départementale sur la gestion des déchetteries, engagée en concertation avec ses collectivités adhérentes.

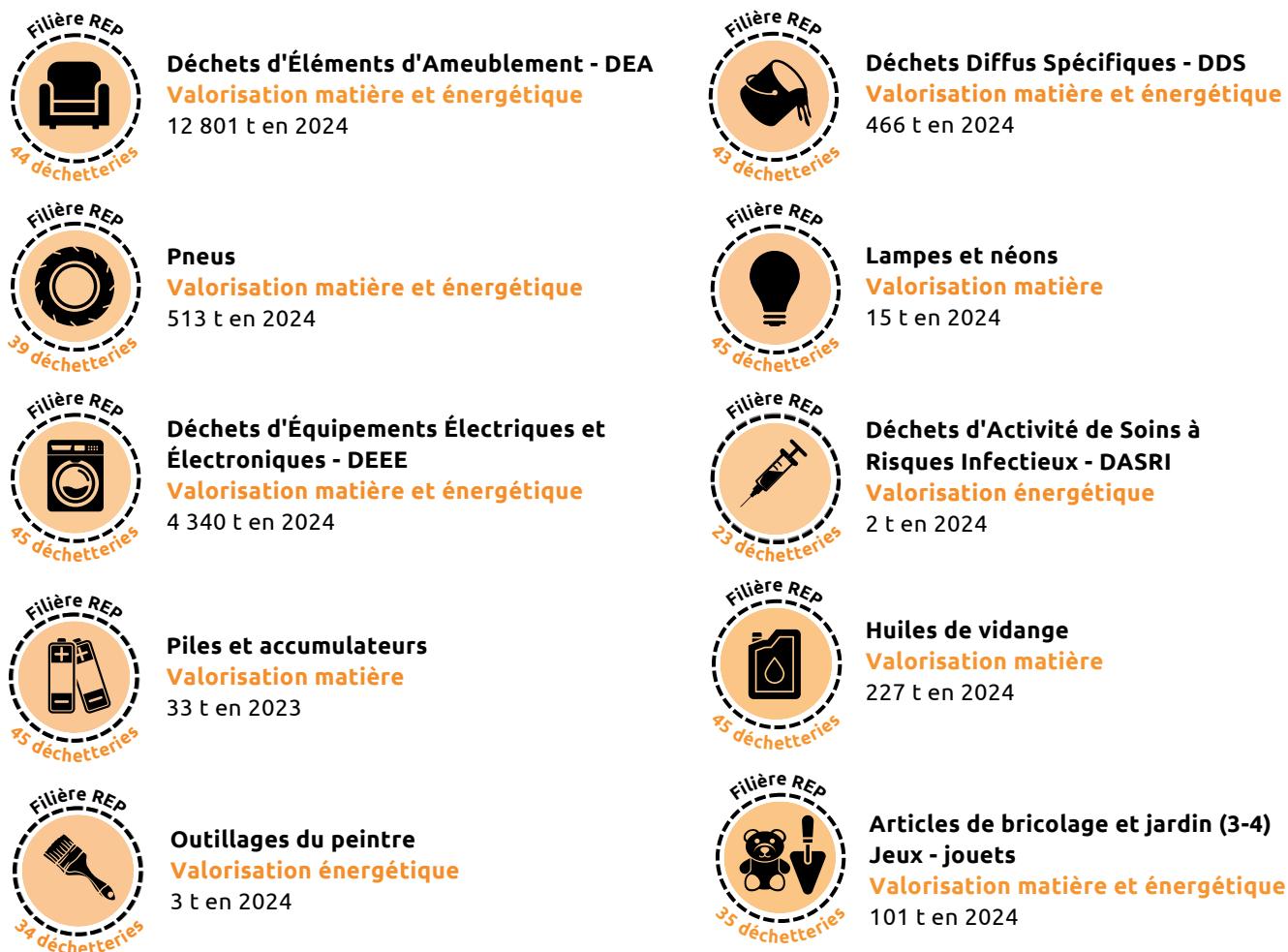
Trois réunions de comité de pilotage se sont tenues au cours du premier semestre, permettant d'avancer sur plusieurs sujets clés : la validation et la diffusion du questionnaire d'état des lieux, la présentation de la nouvelle filière REP PMCB, ainsi que le partage d'expériences de collectivités comparables ayant déjà déployé cette filière.

Cette démarche collective vise à établir un diagnostic précis du fonctionnement des déchetteries du territoire, à anticiper les évolutions réglementaires et à identifier les leviers d'optimisation possibles.

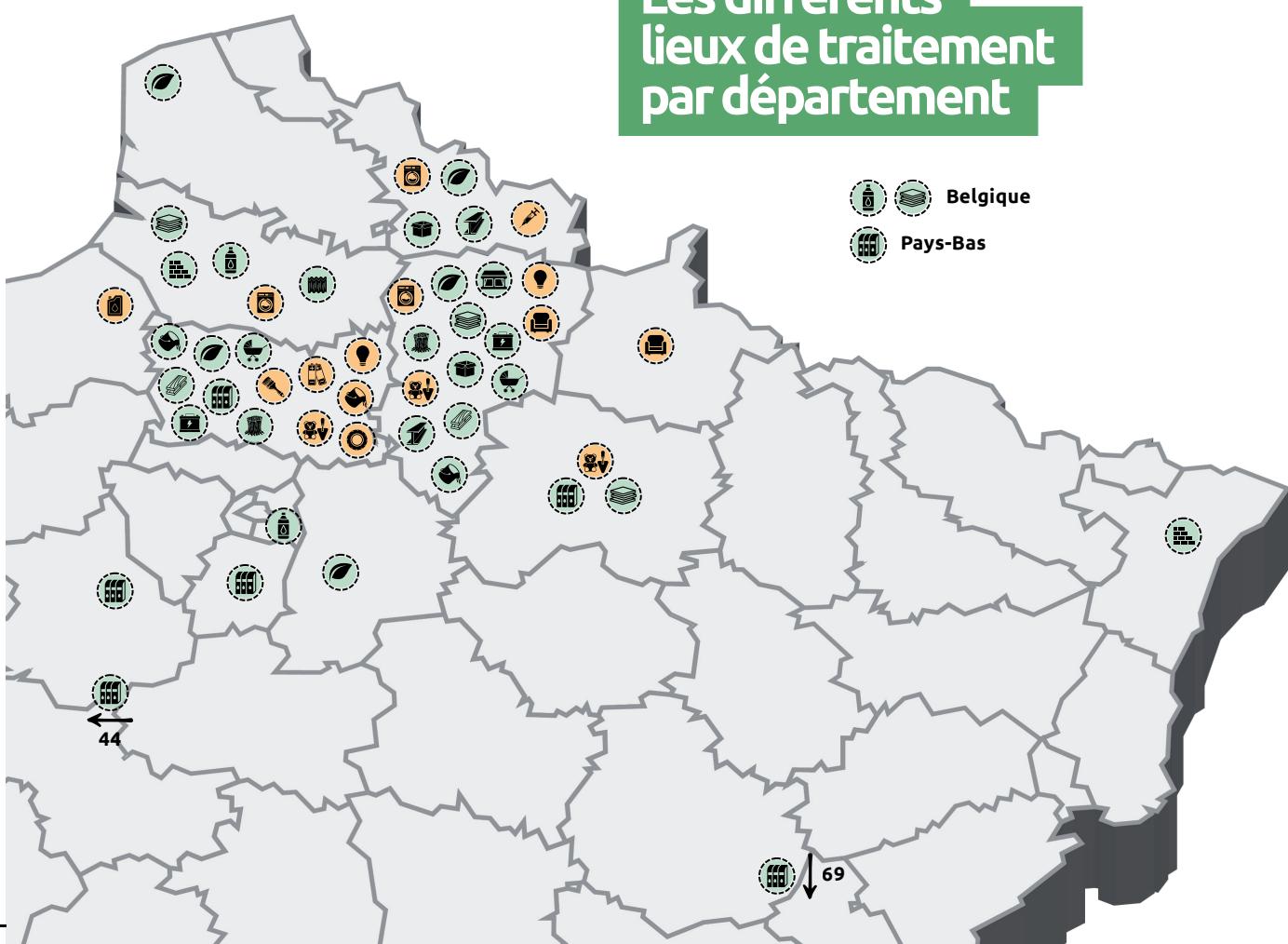


# Bilan 2024

 <p><b>Déchets verts</b> <b>Valorisation organique</b> 35 413 t en 2024 33€ HT/t pour le traitement</p>	 <p><b>Gravats</b> <b>Valorisation en matériaux de voiries ou matériaux site ou stockage</b> 29 174 t en 2024 de 0,25€ à 9,20€ HT/t pour le traitement</p>
 <p><b>Encombrants</b> <b>Stockage</b> 28 887 t en 2024 145€ HT/t pour le traitement (TGAP incluse)</p>	 <p><b>Bois</b> <b>Valorisation énergétique</b> 11 562 t en 2024 35€ HT/t pour le traitement</p>
 <p><b>Souches</b> <b>Valorisation organique</b> 184 t en 2024 54€ HT/t pour le traitement</p>	 <p><b>DDS hors filière REP</b> <b>Valorisation matière et/ou énergétique</b> 406 t en 2024 de 353 à 1 444€ HT/t pour le traitement</p>
 <p><b>Plâtre simple</b> <b>Valorisation matière</b> 1 548 t en 2024 93€ HT/t pour le traitement</p>	 <p><b>Huiles alimentaires</b> <b>Valorisation matière</b> 28 t en 2024</p>
 <p><b>Plâtre en mélange (simple et complexe)</b> <b>Valorisation matière</b> 1 556 t en 2024 131€ HT/t pour le traitement</p>	 <p><b>Amiante lié</b> <b>Stockage</b> 61 t en 2024 102€ HT/t pour le traitement</p>
 <p><b>Cartons / Papiers-cartons</b> <b>Valorisation matière</b> 2 997 t en 2024 55€ HT/t de recette minimale</p>	 <p><b>Ferrailles</b> <b>Valorisation matière</b> 3 663 t en 2024 180€ HT/t de recette minimale</p>
 <p><b>Radiographies / Cartouches d'encre / Capsules de machines à café</b> <b>Valorisation matière</b></p>	 <p><b>Batteries</b> <b>Valorisation matière</b> 47 t en 2024 520€ HT/t de recette minimale</p>
 <p><b>Autres</b> <b>Valorisation matière</b> 616 t en 2024 Le coût dépend du flux traité</p>	



## Les différents lieux de traitement par département



# Valorisation énergétique

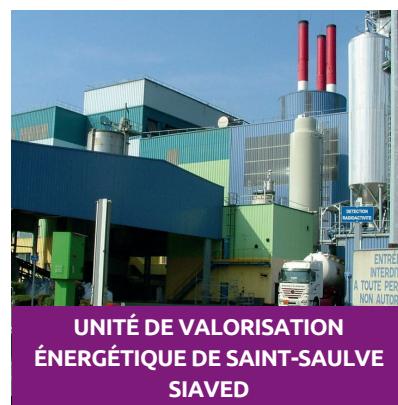
Destinée aux déchets qui ne peuvent être recyclés ou valorisés sous forme matière ou organique, la valorisation énergétique consiste à récupérer et valoriser l'énergie produite lors du traitement des déchets par incinération. L'énergie produite est utilisée sous forme de chaleur et/ou d'électricité (alimentation des réseaux de chauffage urbain et vente de l'énergie électrique à EDF). Les mâchefers et les ferrailles issus de l'incinération sont eux aussi valorisés. Les ferrailles sont recyclées dans la sidérurgie et les mâchefers utilisés principalement comme matériaux pour les travaux publics.

Depuis 2019, une partie des ordures ménagères résiduelles (OMr) du territoire ainsi que les refus de tri du site d'Urvillers sont envoyés vers des unités de valorisation énergétique (UVE) à Maubeuge, Saint-Saulve et Monthyon.

Ainsi, en 2024, ce sont 47 975 tonnes d'OMr et de refus de tri qui ont été valorisées énergétiquement (-6,2% par rapport à 2023). Cette diminution s'explique par une moins grande disponibilité des unités en raison de travaux.

## 47 975 tonnes valorisées en 2024

### LES UNITÉS DE VALORISATION



**Capacité :**  
88 000 tonnes/an

**Production énergétique :**  
28 956 MWh d'électricité en 2024

**Capacité :**  
140 000 tonnes/an

**Production énergétique :**  
56 975 MWh d'électricité en 2024

**Capacité :**  
135 000 tonnes/an

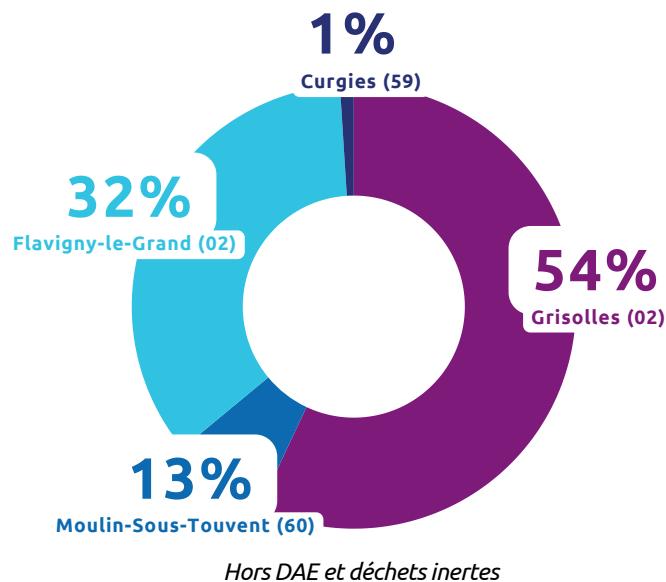
**Production énergétique :**  
65 000 MWh/an d'électricité

# Stockage des déchets

L'élimination des OMr restantes est effectuée dans des Installations de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD).

Outre les OMr, une partie des refus de tri du centre de Villeneuve Saint-Germain et de compostage ainsi que les encombrants collectés en porte-à-porte et en déchetteries sont également dirigés vers cette filière de traitement. Valor'Aisne utilise son site situé à Grisolles, l'Écocentre la Tuilerie (géré en prestation par Valnor) et a recours à plusieurs sites privés.

RÉPARTITION DES TONNAGES ENFOUIS 2024



## ÉcoCentre la Tuilerie

Ouvert depuis 2010, l'ÉcoCentre la Tuilerie à Grisolles accueille les déchets ménagers de la moitié du département. Une partie des déchets réceptionnés sont des déchets recyclables qui sont transférés de Grisolles à Villeneuve-Saint-Germain ou Urvillers. Les déchets résiduels (OMr, refus et encombrants) sont stockés dans des alvéoles. Celles-ci sont étanchéifiées par une barrière passive (imperméabilité du sous-sol) et une barrière active (géomembranes). Les alvéoles sont dimensionnées pour accueillir 80 000 tonnes de déchets soit l'équivalent d'une année d'exploitation.

**47 927 tonnes ont été enfouies en 2024.** En supplément, 7 382 tonnes de déchets issus de l'industrie papetière ont été utilisées cette année pour réaliser les couvertures hebdomadaires sur l'alvéole en cours d'exploitation. Une fois les alvéoles couvertes, les déchets qu'elles contiennent produisent du biogaz.



# Valorisation sur l'EcoCentre

## VALORISATION DE L'ÉNERGIE PRODUITE SUR L'ÉCOCENTRE

Le biogaz produit par les déchets en décomposition et récupéré via des canalisations alimente un moteur de type groupe électrogène depuis septembre 2014.

Auparavant, une chaudière avait été mise en place fin 2011. Elle était utilisée pour réchauffer les lixiviat et maintenir l'activité bactérienne du bassin de stockage notamment en hiver. Elle apportait par ailleurs la chaleur nécessaire à l'installation d'évaporation Cogébiome.



Désormais, c'est essentiellement le moteur de production électrique qui assure cette fonction, par cogénération (productions conjointes d'électricité et de chaleur). En parallèle, 1 246 MWh électriques ont été fournis au réseau EDF, soit l'équivalent des besoins annuels moyens en électricité de près de 266 foyers. Cette nette baisse par rapport aux années précédentes s'explique par l'arrêt du moteur de cogénération pendant environ 7 mois pour maintenance.

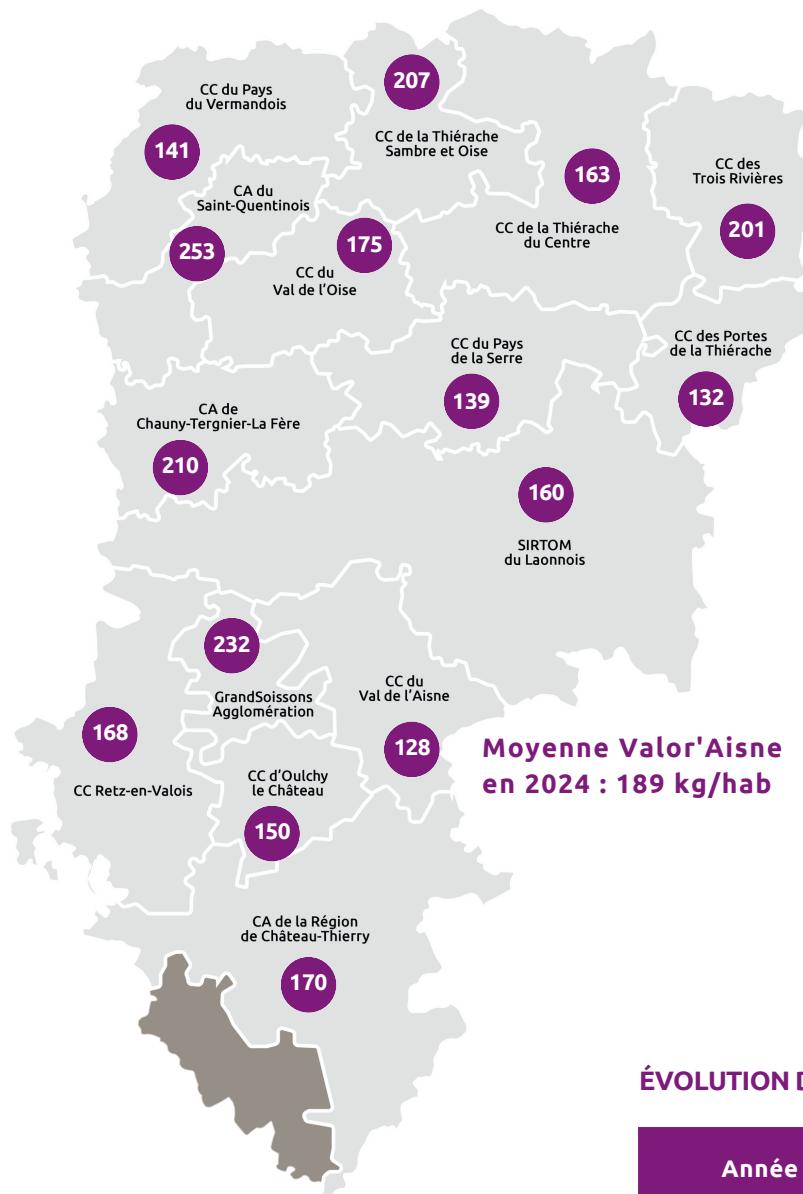
## INDICE DE RÉDUCTION DE LA QUANTITÉ DES DÉCHETS ENFOUIS



Cet indice est un indicateur technique relatif au traitement des déchets calculé conformément au décret n°2015-1827. Il permet d'évaluer la réduction de la quantité des déchets enfouis par rapport à l'année 2010. **En 2024, il est de 63,9 soit une diminution de 36,1%.**



# Les quantités de déchets résiduels



La production d'ordures ménagères résiduelles moyenne est de 189 kg/hab en 2024.

Les ratios d'OMr varient de 128 à 253 kg/hab suivant les collectivités.

Si l'on ajoute les refus de tri, pour considérer l'ensemble des déchets éliminés hors encombrants, les axonais ont produit en moyenne 207 kg/hab en 2024.

## Comparaison nationale

Les derniers chiffres nationaux (données 2017) montrent une baisse de la production d'OMr, la moyenne nationale est de 254 kg/hab/an, soit 34 kg/hab/an de moins qu'en 2010.

## ÉVOLUTION DES RATIOS PAR HABITANT

Année	Déchets éliminés (OMR) en kg/hab
2010	251
2024	189



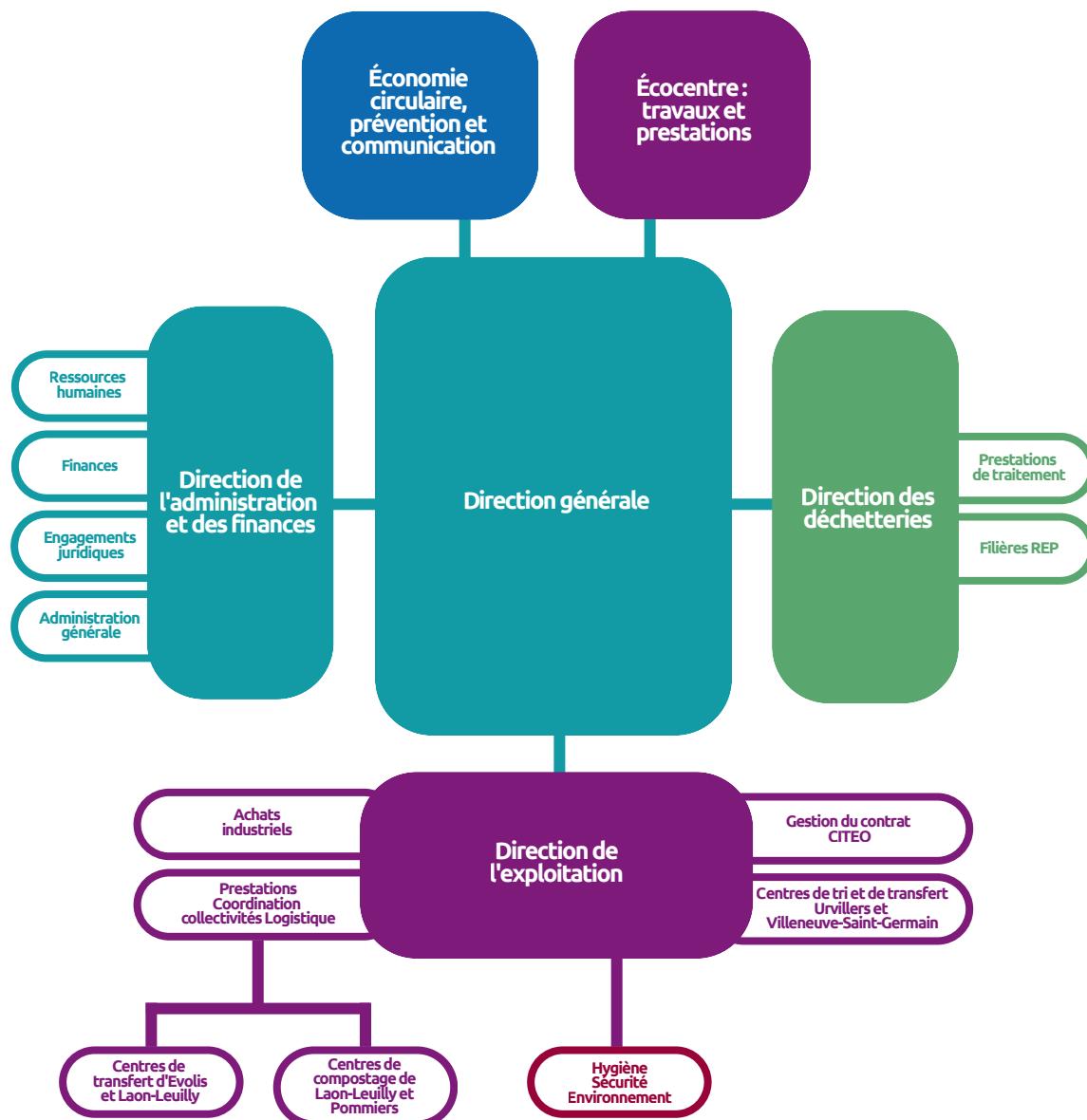
# Ressources humaines

En 2024, Valor'Aisne comptait 132 agents permanents répartis entre les sites de Laon, d'Urvillers, de Villeneuve-Saint-Germain et de Tergnier.

Ces agents assurent diverses missions pour garantir la bonne marche du syndicat : conduite d'engins et de super lourds, maintenance, tri, prévention, comptabilité, achats, gestion de flux, logistique...

Tous les agents de Valor'Aisne œuvrent ensemble afin de garantir un service public de qualité pour le traitement des déchets des ménages axonais.

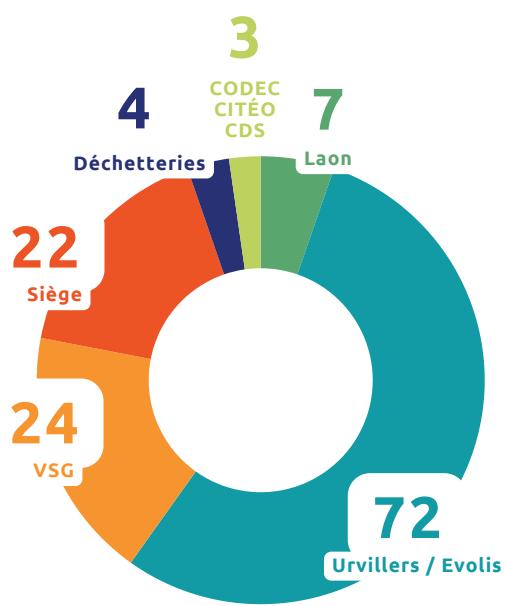
## ORGANIGRAMME DES SERVICES



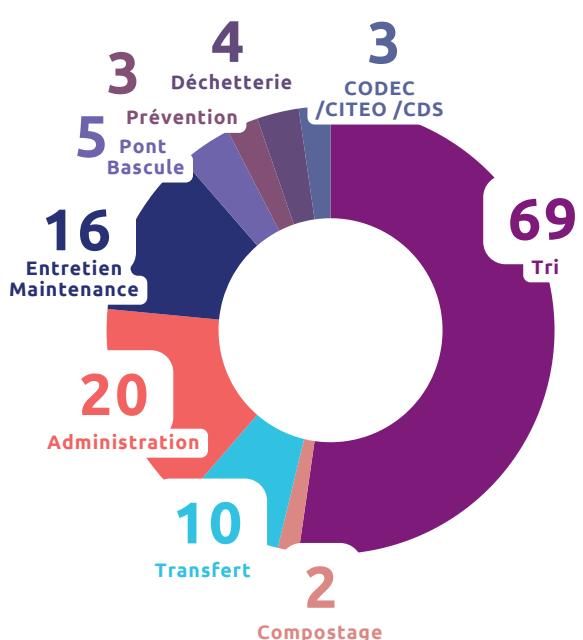
## ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS



### RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR SITE



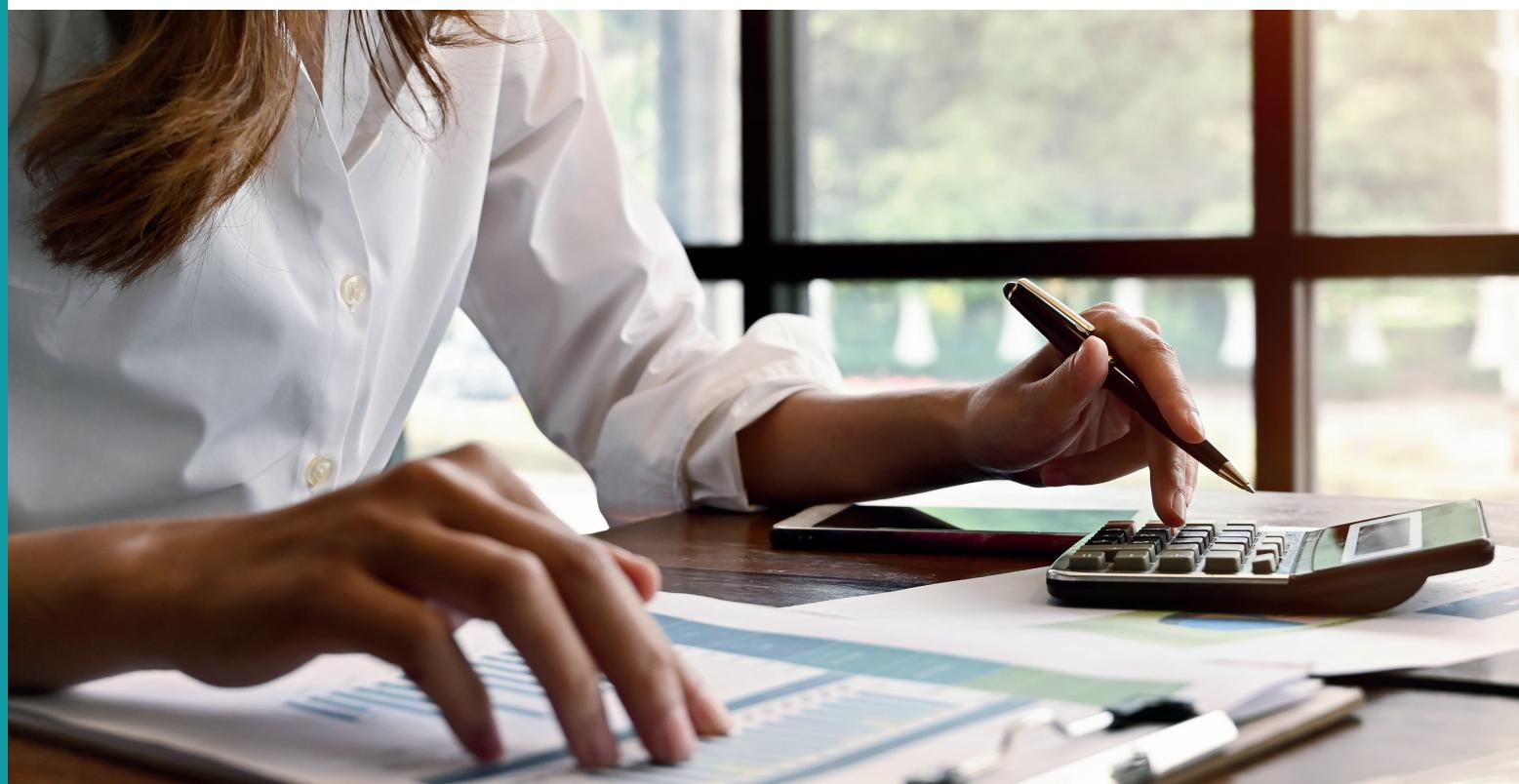
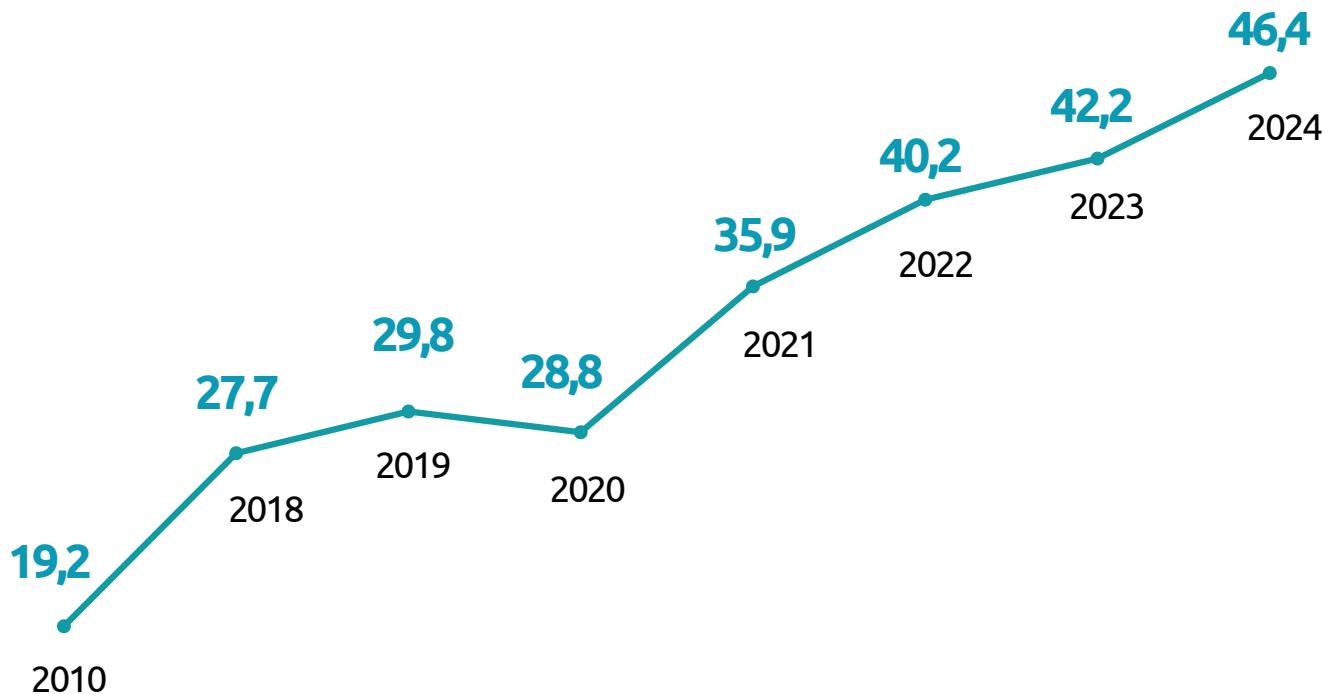
### RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR TYPE DE POSTE



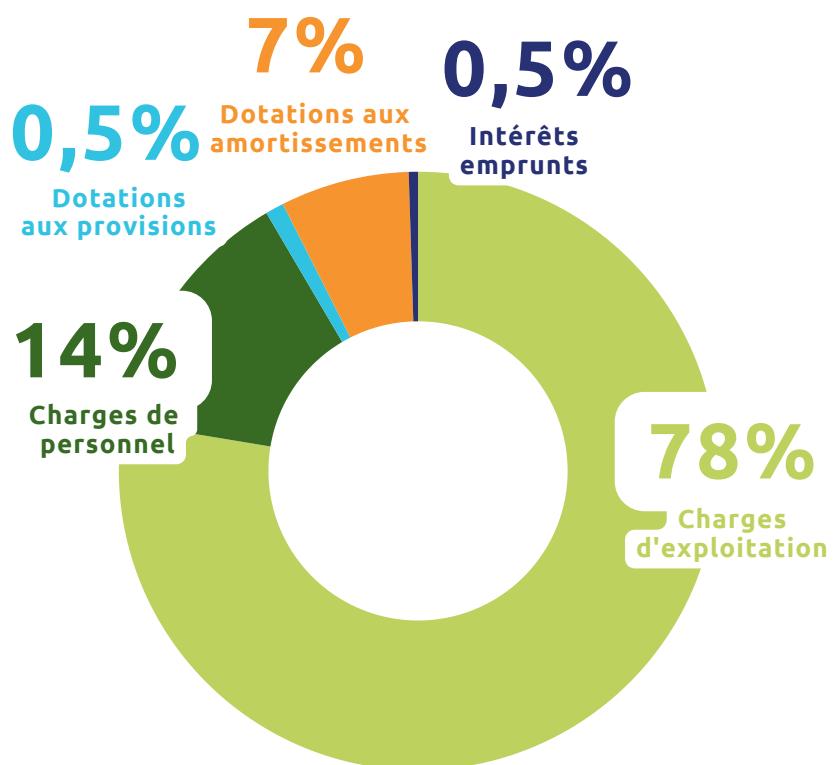
# Dépenses en 2024

Les dépenses de fonctionnement représentent 46 433 618 € HT en 2024, soit une hausse de 10% par rapport à 2023. 78% des dépenses sont liées aux charges d'exploitation, pour un montant de 36,1 millions € HT. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 768 443 € HT.  
Valor'Aisne étant assujetti à la TVA, tous les montants sont exprimés en HT.

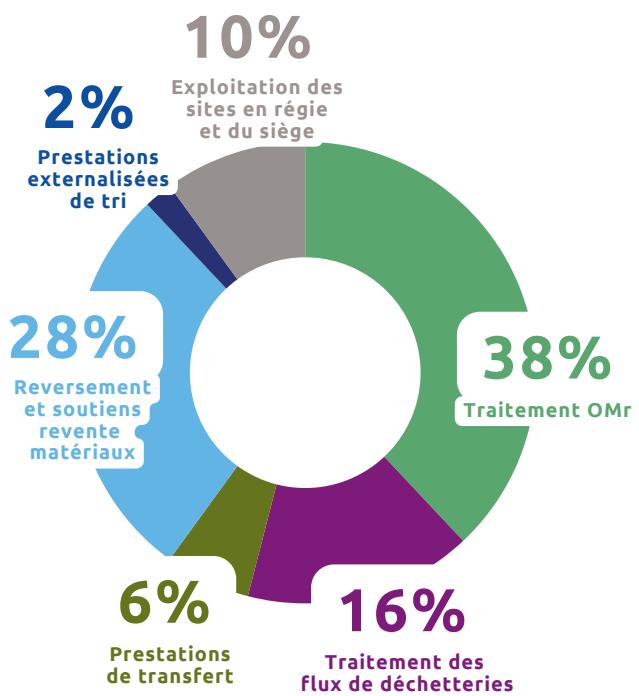
ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN MILLIONS D'EUROS



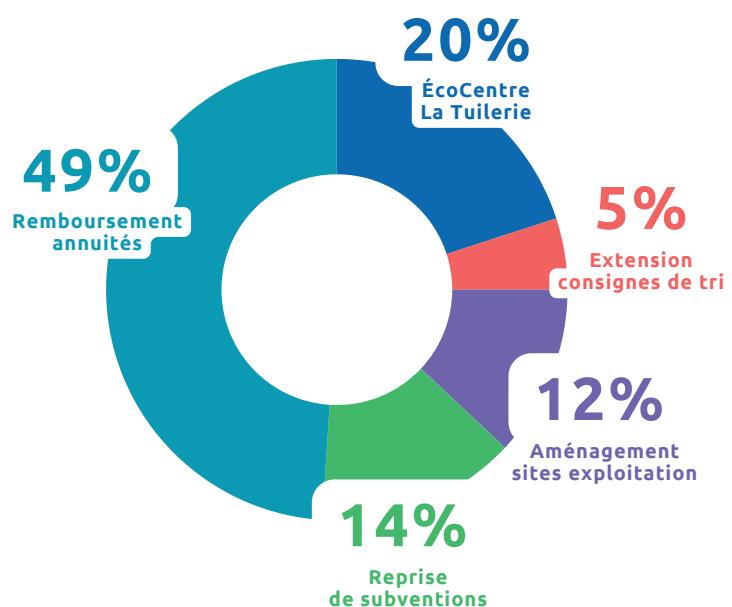
DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT 2024



CHARGES D'EXPLOITATION 2024



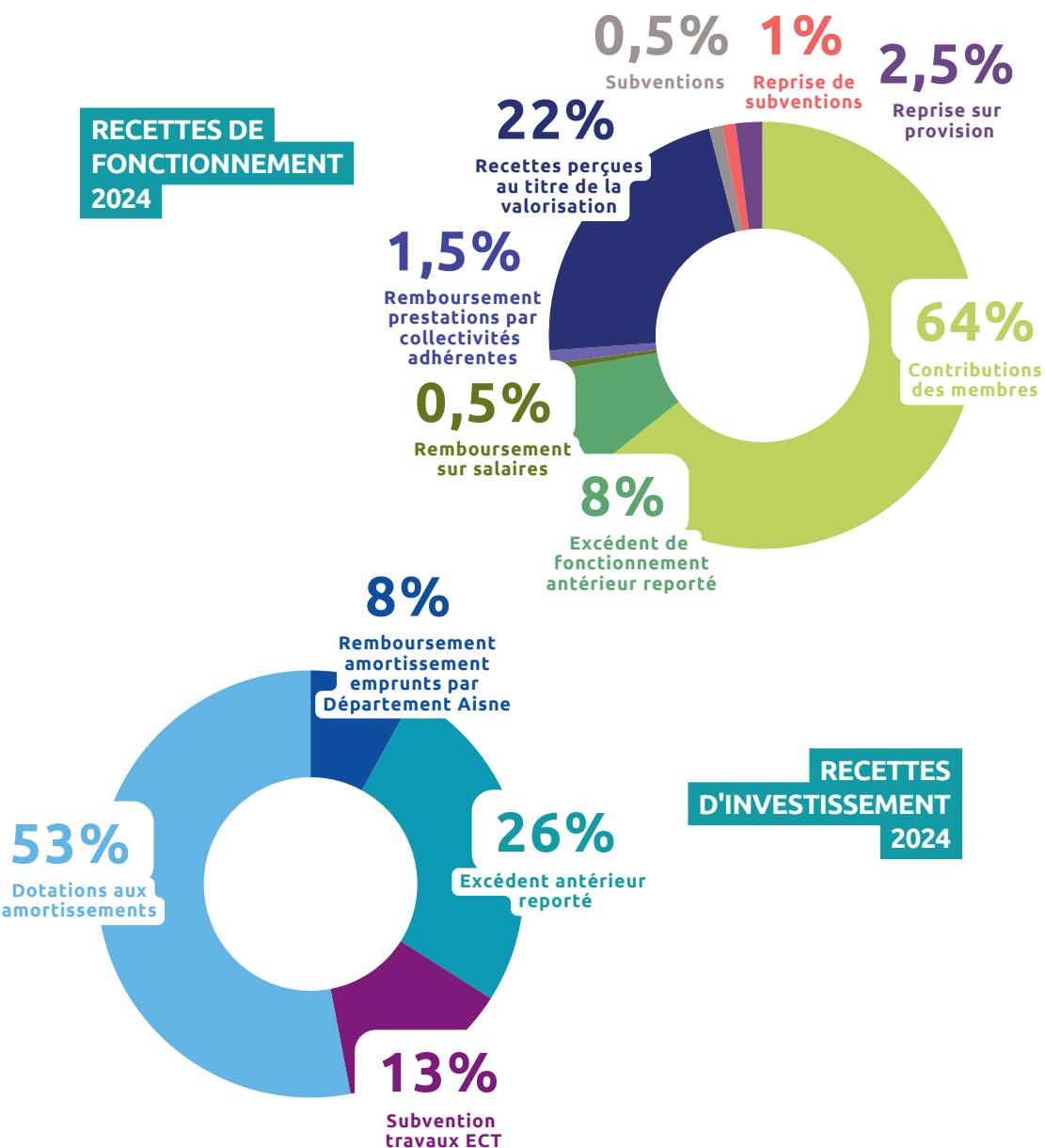
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024



# Recettes en 2024

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 49 582 833 € HT et les recettes d'investissement à 5 981 436 € HT. La principale source de financement du Syndicat est la contribution des collectivités adhérentes. Ces contributions représentent 64% des recettes de fonctionnement de Valor'Aisne soit environ 31,9 millions € HT.

En 2024, la contribution moyenne de traitement des déchets par habitant est de 62,35 € HT (+4% par rapport à 2023).



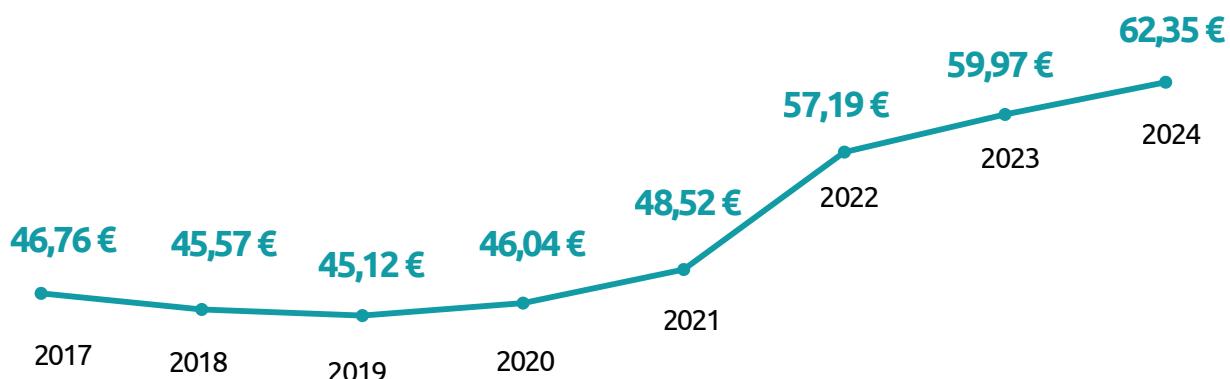
## MODE DE CALCUL DE LA CONTRIBUTION

La contribution à Valor'Aisne se calcule sur :

- un coût à l'habitant pour les dépenses de l'administration générale, de transfert, de tri et d'investissement
- un coût à la tonne pour les déchets éliminés (OMr, encombrants, refus de tri), les déchets verts de porte-à-porte et les déchets collectés en déchetterie.

Ce mode de calcul a pour objectif d'inciter les collectivités à réduire la quantité de déchets éliminés, en communiquant sur la prévention et le tri des déchets.

## CONTRIBUTION MOYENNE EN EUROS HT/HAB



## INDICATEURS FINANCIERS

	Coût aidé / tonne			Coût complet / tonne		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
	OMr	123,55 €	137,73 €	158,46 €	131,93 €	147,15 €
Recyclables secs (hors verre)	258,59 €	291,46 €	331,39 €	278,65 €	304,65 €	346,26 €
Déchets verts	50,51 €	46,28 €	41,15 €	55,30 €	50,60 €	45,46 €
Déchetteries	73,13 €	77,20 €	72,32 €	73,94 €	78,17 €	73,19 €

	Coût aidé / habitant			Coût complet / habitant		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
	OMr	26,98 €	28,56 €	32,80 €	28,81 €	30,52 €
Recyclables secs (hors verre)	15,42 €	17,65 €	19,92 €	16,62 €	18,45 €	20,81 €
Déchets verts	0,66 €	0,63 €	0,58 €	0,72 €	0,68 €	0,64 €
Déchetteries	12,18 €	12,43 €	13,00 €	12,31 €	12,58 €	13,16 €

# Les projets 2025

## ECOCENTRE À GRISOLLES

Valor'Aisne engagera un important programme de travaux et d'études sur l'EcoCentre afin d'en garantir la performance environnementale, la sécurité et la durabilité.

Les actions prévues concernent la couverture du casier 4, la stabilisation du quai de transfert et le lancement d'une étude hydraulique pour améliorer la gestion des eaux de ruissellement du site. Des travaux sur le biocorridor viendront compléter ces aménagements en faveur de la préservation de la biodiversité locale.

Il est également envisagé de réaliser un audit complet sur l'ensemble des équipements du site et de préparer les nouveaux marchés d'exploitation du site pour assurer le bon fonctionnement des unités de l'installation. Enfin, une étude géotechnique sera menée pour traiter une instabilité de terrain identifiée sur une piste, en vue de la réalisation des travaux de stabilisation programmés en 2026.

## RÉALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CARACTÉRISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

En 2025, Valor'Aisne réalisera une campagne départementale de caractérisation des ordures ménagères résiduelles afin de mieux connaître la composition des poubelles grises axonaises.

Cette étude a pour objectifs de mesurer les évolutions depuis la dernière campagne menée en 2019, d'identifier les gisements détournables et valorisables, d'évaluer l'impact du type d'habitat et de vérifier la conformité réglementaire au regard des seuils fixés par le décret n°2021-1199, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025, sur l'enfouissement des déchets non valorisables.

Les résultats obtenus constitueront un outil essentiel pour orienter les futures politiques de prévention et de gestion des déchets.

## SÉCURISATION DU CENTRE DE TRI D'URVILLERS

Dans un contexte national marqué par de fortes difficultés à obtenir une assurance dommages aux biens pour les sites de traitement des déchets en raison des risques importants de sinistralité, Valor'Aisne poursuivra la réflexion engagée sur les aménagements complémentaires nécessaires au centre de tri d'Urvillers afin de remédier à la situation.

Afin de réduire au maximum le risque et de renforcer ses moyens de lutte contre l'incendie, le Syndicat travaillera sur deux projets majeurs :

- l'installation du système Fire Rover, dispositif innovant de détection et de lutte contre l'incendie combinant caméras thermiques et intervention automatique à distance, pour une surveillance renforcée et une réaction immédiate en cas de départ de feu
- l'étude de la construction d'un bâtiment de stockage séparé visant à isoler le stock d'emballages et papiers, afin de limiter les risques de propagation et de répondre aux exigences des assureurs

## ADHÉSION À LA NOUVELLE REP PNEUMATIQUES

Valor'Aisne adhérera au cours de l'année à la filière REP pour les pneumatiques, suite à l'agrément d'un organisme coordonnateur fin 2024.

Ce dispositif permettra la prise en charge des pneumatiques usagés des véhicules légers et des motos en déchetterie, quel que soit leur état. Des solutions seront également proposées pour les pneumatiques issus de catastrophes naturelles ou abandonnés lors de dépôts illégaux.

## SIGNATURE DU CONTRAT CITEO

En 2025, Valor'Aisne proposera à ses collectivités adhérentes d'opter pour une mutualisation du contrat CITEO à l'échelle départementale.

Dans ce cadre, le Syndicat serait en charge de la bonne exécution du contrat, d'apporter un appui technique aux collectivités dans leur démarche d'optimisation du service, de veiller à une gestion technique et financière transparente et individualisée et de jouer un rôle d'interface privilégiée entre les collectivités, CITEO et les autres éventuels partenaires.



**Zone du Champ du Roy  
3 rue Montaigne - CS 10667  
02000 Laon**

**Tél : 03 23 23 78 20  
Fax : 03 23 23 08 04**

**info@valoraisne.fr  
www.valoraisne.fr**

SIRET 250 08 790 000 98 - APE 3821Z